

**COMMISSION NATIONALE D'EVALUATION
ET DE SUIVI DE LA SECURITE ALIMENTAIRE
(C. E. S. A)**

SECRETARIAT TECHNIQUE

PROJET SECURITE ALIMENTAIRE MSU - CESA - USAID

Projet Sécurité Alimentaire MSU - CESA - USAID

B. P. 2314

Bamako, Mali

PX-ABE-502

Une Reconnaissance Rapide
sur les Marchés Céréaliers
dans les Régions de Mopti, Tombouctou et Gao

par
Philip STEFFEN

avec la collaboration de
Kassim KONE

Document de Travail No. 88-04

Novembre 1988

Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA

Accord de Coopération MSU/USAID (No. DAN-1190-A-00-4092-00)
sur la Sécurité Alimentaire en Afrique

Avant-Propos

Ce Document de Travail est tiré essentiellement des observations de première main faites lors d'une reconnaissance rapide dans les marchés céréaliers du Nord-est du Mali. Une reconnaissance rapide se réfère à une investigation relativement rapide (deux semaines à deux mois) et intensive sur un sujet particulier, sur la base d'un voyage sur le terrain et de nombreuses interviews avec des informateurs clefs et bien renseignés.

Comme méthode d'enquête, la reconnaissance rapide convient bien pour engendrer des connaissances de base d'une filière économique donnée -- ses problèmes et contraintes fondamentaux de même que les opportunités et potentialités. Ces connaissances entendent aider à la prise de décisions politiques. Ainsi, la technique de reconnaissance rapide est fréquemment utilisée pour: a) identifier les contraintes au niveau du producteur dans la recherche appliquée sur les systèmes de production rurale; b) élaborer les projets agricoles; b) évaluer la possibilité de certains investissements; c) contrôler et évaluer les effets d'un projet donné ou d'une politique ou d'un ensemble de politiques données. La reconnaissance rapide est mieux utilisée en tant qu'instrument de description et de diagnostic.

Encore, il y a plusieurs inconvénients pour la reconnaissance rapide dont on doit tenir compte. Premièrement, une reconnaissance rapide est limitée dans le cadre de son temps. La reconnaissance rapide ne permet pas les observations sur toutes les dimensions saisonnières pour l'appréhension de la production agricole et de la commercialisation. Elle donne un aperçu instantané d'une période particulière, non des informations sûres sur les variables de flux tels que les prix et quantités. Deuxièmement, la reconnaissance rapide pourrait être biaisée puisque les localités et les informateurs sont sélectionnés à dessein, non au hasard. La prudence est exigée pour assurer que la reconnaissance rapide ne devienne pas un exercice subjectif résultant dans la défense des positions prédéterminées.

Néanmoins, une reconnaissance rapide bien effectuée peut engendrer beaucoup de découvertes solides et concluantes qui peuvent être utilisées avec confiance, spécialement là où un effort conscient est fait pour obtenir un large spectre de points de vue. Nous avons réussi à contacter une grande diversité de personnes: des producteurs de céréales; des transporteurs de céréales; des grossistes et détaillants de céréales; des responsables régionaux et des agents de l'OPAM; administrateurs locaux, membres du Parti et d'autres officiels gouvernementaux; responsables des Organisations Non-Gouvernementales (les ONG); et finalement, des chefs de ménages en tant que consommateurs de céréales.

Une reconnaissance rapide n'est pas une substitution pour la collecte de données primaires systématique à long terme. Ses recommandations relatives à la politique doivent être considérées comme tentatives et préliminaires, non définitives. D'ailleurs, l'un des grands avantages de la reconnaissance rapide est sa capacité d'identifier et d'éclairer le terrain pour les investigations et analyses futures. Toutefois, nous avons fait appel aux données secondaires, là où c'était possible, données qui ajoutent du poids à nos arguments.

Ce qui suit alors, n'est qu'une esquisse de nos principales observations. Une proposition de recherche poussée a été élaborée pour examiner beaucoup plus en profondeur ces sujets au cours de l'année à venir. En attendant, seuls les auteurs sont responsables pour toutes erreurs de faits ou d'analyses résultantes.

Remerciements

Pendant cette reconnaissance rapide du 12 Juillet au 6 Août 1988, nous avons parcouru plus de 4100 kilomètres et rencontré 60 personnes environ au cours de 45 entretiens formels à peu près. Un si long et ardu voyage n'aurait pas été possible sans le concours de plusieurs personnes.

Tout d'abord, nous voudrions remercier toutes ces personnes en liste dans l'Annexe III pour avoir souvent passé plusieurs heures, et souvent sans avertissement préalable, à répondre à notre longue liste de questions. Nous voudrions aussi remercier ces personnes anonymes rencontrées brièvement dans les marchés, dans les boutiques et sur les routes pour leurs informations utiles et leurs services occasionnels de traduction.

Ce Document de Travail reflète plusieurs longues et mutuellement fructueuses échanges de points de vue à Bamako avec MM. Gérard GAGNON et Pierre THENEVIN, consultants pour la Banque Mondiale sur l'évolution du commerce privé des céréales au Mali, de l'OPAM et l'approvisionnement des zones déficitaires et sur l'élaboration d'un projet de contrat-plan pour l'OPAM, respectivement.

Nous sommes particulièrement redevables à nos collègues, Moussa Khalifa TRAORE, John STAATZ, Nango DEMBELE, et Shelly SUNDBERG de leurs commentaires très réfléchis sur les brouillons de ce Document aussi bien qu'à Victoire D'AGOSTINO, Josué DIONÉ et Bruno HENRY DE FRAHAN de leurs suggestions sur les grandes lignes initiales pendant que tous les trois étaient à Bamako.

Enfin, nous remercions comme toujours nos institutions coopérantes, la Commission Nationale d'Evaluation et du Suivi de la Stratégie Alimentaire (la CESA), Michigan State University (MSU) et l'USAID/Bamako pour avoir encouragé ce voyage et pour leur appui à la recherche appliquée en sécurité alimentaire de ce type.

Tables des Matières

| | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| Partie I. Objectifs de la Reconnaissance Rapide | 1 |
| Partie II. Principales Observations: Découvertes | 3 |
| A. Géographie et Infrastructure | 3 |
| 1. La mauvaise infrastructure routière freine un commerce plus rapide et plus efficace de céréales. | 3 |
| 2. Le fleuve Niger demeure une ressource importante de production de céréales aussi bien qu'une artère de transport. | 4 |
| B. Les Flux de Céréales au Nord-est du Pays | 6 |
| 1. Un réseau actif de commerçants de céréales transfèrent les céréales du sud au nord. | 6 |
| 2. L'influence de la stratégie de vente des producteurs du Sud se fait sentir au Nord-est. | 8 |
| 3. Néanmoins, approvisionner les zones éloignées, d'accès difficile ou enclavées au Nord-est à partir du Sud est difficile et coûteux. | 11 |
| 4. Des localités des 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e régions sont approvisionnées par les pays voisins. | 13 |
| C. Les Politiques et les Pratiques du Marché Céréalière du GRM | 13 |
| 1. Les politiques de commercialisation de céréales semblent être inégalement et/ou non-systématiquement appliquées dans le Nord-est. | 13 |
| 2. Les ventes de céréales en dessous du prix du marché par l'OPAM fait segmenter le marché en concurrence avec le commerce privé. | 14 |
| 3. La distribution gratuite sans discernement de l'aide alimentaire déforme le profil de demande de céréales du marché. | 16 |

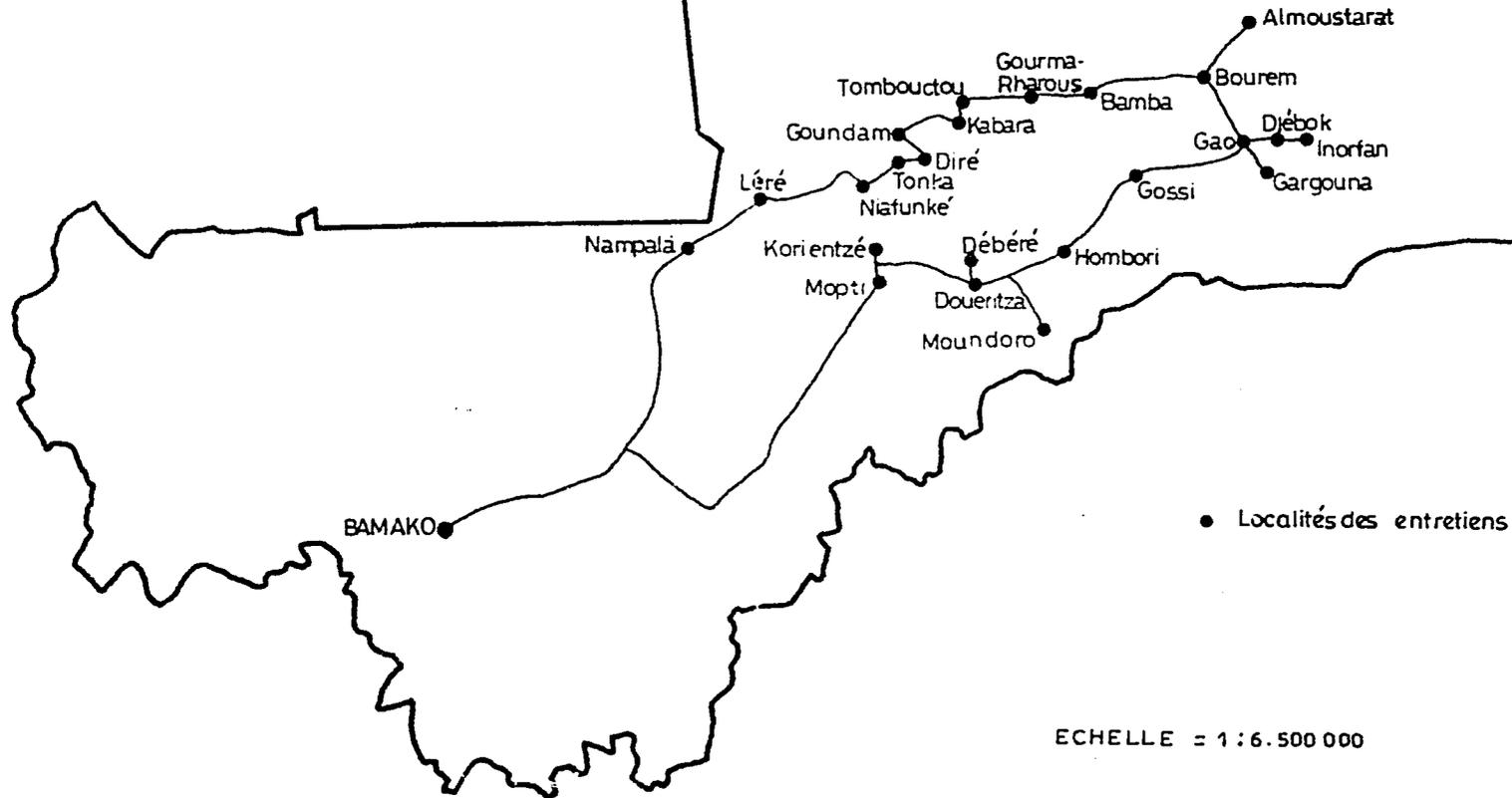
| | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| D. Problèmes et Contraintes auxquels font face les Commerçants Privés de Céréales | 17 |
| 1. Le plus important problème cité par les commerçants de céréales est l'insuffisance de fonds et/ou l'accès au crédit de campagne. | 17 |
| 2. Les commerçants de céréales paraissent opérer à des niveaux de profits très bas. | 18 |
| 3. Pas mal de commerçants sont incertains quant à l'environnement régulateur. | 18 |
| 4. Des commerçants sont sujets à des harcèlements et taxes non-autorisés. | 18 |
| 5. Il semble y avoir un manque général de connaissance sur les politiques céréalières du Gouvernement. | 19 |
| E. L'Impact des Croyances Religieuses | 19 |
| 1. Les pratiques religieuses semblent décourager le stockage de céréales à long terme. | 20 |
| 2. Le taux d'intérêt pour le crédit fournisseur est implicit, non explicite. | 20 |
| 3. Les dons d'aumône aux pauvres leur constituent une mesure de sécurité alimentaire. | 21 |
| F. Habitudes et Stratégies Alimentaires | 23 |
| 1. Les consommateurs préfèrent le mil, le sorgho et le maïs quand l'offre de céréales est serrée. | 23 |
| 2. Les habitudes de consommation des céréales des différents groupes d'occupation ont tendance à exacerber les fluctuations saisonnières des prix. | 23 |
| 3. Il y a plusieurs évidences des mécanismes d'adaptation à l'insécurité alimentaire dans le Nord, surtout les efforts visant à la diversification des revenus. | 24 |

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| 4. La cueillette des céréales sauvages représente un supplément alimentaire non-négligeable et une source alternative de céréales en dehors du marché. | 24 |
| 5. Les résultats du test préliminaire d'un questionnaire sur les dépenses ménagères et sources de revenus révèlent divers degrés de la sécurité alimentaire du ménage. | 25 |
| Partie III. Implications de la Reconnaissance Rapide pour le Rôle de l'OPAM d'Approvisionner le Nord-Est | 26 |
| 1. Le riz n'est pas une céréale à coût d'efficacité pour être inclu dans le Stock national de sécurité (SNS). | 26 |
| 2. Une méthodologie serait requise pour mieux orienter les distributions gratuites de l'aide alimentaire à ceux qui en ont besoin. | 26 |
| 3. Le rôle de l'OPAM, le "ravitaillement des zones déficitaires en production céréalière," a besoin d'être reconsidéré. | 27 |
| 4. Il est recommandé qu'on termine les ventes de céréales par l'OPAM en dessous du prix du marché. | 28 |
| 5. La proposition pour l'OPAM de ne plus gérer un stock régulateur du marché reste valide dans la plupart des cas. | 29 |
| 6. L'amélioration de l'infrastructure routière et celles des communications pourra réduire les coûts dans le commerce de céréales. | 29 |
| 7. L'OPAM a besoin d'un code ferme de gestion de ses stocks régulateurs restants et de son Stock national de sécurité aux niveaux régionaux; ceci avec toute l'autonomie requise. | 30 |

| | |
|---|--------|
| 8. Il n'est pas trop tôt que l'OPAM et ses partenaires dans le PRMC, le COC et le secteur bancaire commencent à planifier l'extension de programmes de crédit saisonnier au Nord-est. | 30 |
| 9. Il est souhaitable que le service de protection de stock de l'OPAM (y compris celui de la fumigation) cherche activement à élargir sa clientèle du secteur privé. | 30 |
| 10. Un Système d'Information efficace sur le marché céréalier a le grand potentiel d'être un puissant instrument de communication pour tous les opérateurs économiques. | 31 |
| 11. Les harcèlements non-officiels et non-autorisés des commerçants entravent l'émergence d'un marché libéralisé et plus efficace de céréales. | 31 |
| 12. Les marchés céréaliers ont besoin d'un certain minimum de stabilité des anticipations commerciales, au bénéfice de tout le monde dans les zones déficitaires. | 31 |
| Notes | 34 |
| Bibliographie | 41 |
| Annexe I. Cartes des Flux Saisonniers Hypothétiques de Céréales | 44 |
| Annexe II. Lieux Habituels d'Achat et de Vente de Céréales | 48 |
| Annexe III. Liste des Personnes Interviewées | 52 |
| Annexe IV. Note sur le Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID | 56 |

RECONNAISSANCE RAPIDE
SUR LES MARCHES CEREALIERES

(DU 12 JUILLET AU 6 AOÛT 1988)



ECHELLE = 1 : 6.500 000

Partie I. Objectifs de la Reconnaissance Rapide

On a entrepris cette reconnaissance rapide sur les marchés de céréales dans le Nord-est du Pays avec les grands objectifs suivants:

A. Appréhender la vitalité du marché de grains dans les 5^e, 6^e et 7^e régions, régions déficitaires en production de céréales; examiner la structure, la performance et le fonctionnement du marché de céréales dans ces localités.

B. Se servir de cette information pour évaluer les propositions en cours pour la restructuration de l'OPAM dans le but d'établir l'équilibre souhaité économiquement efficace et praticable dans les activités des secteurs privé et public dans le ravitaillement des zones déficitaires en production céréalière; et

C. Tester et raffiner des hypothèses de travail relatives au développement d'un projet de recherche sur les capacités du secteur privé et les responsabilités du secteur public dans le ravitaillement des zones déficitaires.

Plus particulièrement, on a voulu examiner les questions suivantes en ce qui concerne l'offre de céréales:

- 1) Qui approvisionne le Nord-est du Mali et quelles sont les sources?
- 2) Quel serait l'impact de l'élimination du stock régulateur de l'OPAM sur l'offre des céréales sur les marchés?
- 3) Quels sont les obstacles ou règlements administratifs et légaux à une meilleure performance du commerce privé de céréales, qui peuvent être dépassés avec les plus récents décrets promulgués dans le contexte de la libéralisation du marché?
- 4) Quelle est l'importance relative des ONGs en tant que sources d'approvisionnement de céréales?
- 5) Quelle est l'importance des dons (transferts de revenus et de céréales) et trocs au niveau des ménages en tant que sauvegarde contre l'insécurité alimentaire transitoire (rupture temporaire de l'approvisionnement et/ou flambée des prix)?
- 6) Quelles sont les considérations qui jouent sur la répartition des tâches et responsabilités pour l'intervention des secteurs public et privé dans le marché céréalier?

En ce qui concerne la demande de céréales:

- 1) Quelle est la saisonnalité de la demande solvable de céréales?
- 2) Quel est le pouvoir d'achat des divers groupes socio-économiques relatif aux coûts d'approche de céréales rendues dans les zones déficitaires?
- 3) Quel est l'impact des dons alimentaires sur la demande de céréales sur le marché?
- 4) Quelle est l'importance des céréales sauvages comme facteur réduisant la demande en céréales du marché?
- 5) Quelles sont les stratégies d'adaptation aux pénuries alimentaires et à l'insuffisance de revenu des groupes et ménages vulnérables?

Puisqu'une reconnaissance rapide est un processus itératif, ces questions amènent à se poser d'autres questions. Les réponses et les observations relatives à ces questions sont résumées dans ce Document de Travail.

Partie II. Principales Observations: Découvertes

Les principales observations de la reconnaissance rapide sont résumées selon a) la géographie et l'infrastructure; b) les flux de céréales; c) les politiques de commercialisation et les pratiques du gouvernement; d) les problèmes et contraintes auxquels font face le secteur privé; e) l'influence des croyances religieuses; et f) les stratégies d'adaptation aux pénuries alimentaires des populations.

A. Géographie et Infrastructure

1. La mauvaise infrastructure routière freine un commerce plus rapide et plus efficace de céréales.

La mauvaise infrastructure routière isole vraiment certaines localités pendant une partie de l'année, ce qui revient à dire qu'il leur faut des provisions de céréales de plusieurs mois avant la tombée des pluies ou la crue du fleuve. D'autres localités sont très maigrement ravitaillées par les commerçants ou détaillants de céréales ou ne le sont pas du tout.

a) Enclavement de certaines localités le long du fleuve

Certaines localités qui bordent le fleuve Niger ou se trouvant à l'intérieur du Delta sont inaccessibles pendant trois à cinq mois de l'hivernage.

L'intérieur du Delta est coupé des autres endroits quand les pluies et la crue rendent les routes impraticables. L'accès à ces zones n'est alors possible que par pirogue ou pinasse.

D'autres localités se trouvant le long du fleuve où les routes d'approche sont mauvaises, voire non-existantes, sont parfois coupées des autres pendant la saison sèche. Les grands bateaux peuvent effectuer le voyage pendant les quatre mois de grande crue du fleuve (d'août à novembre). Les pirogues et les pinasses peuvent effectuer le voyage pendant approximativement huit mois (de juin à janvier), y compris les deux mois qui précèdent ou succèdent à la pointe de la crue. Ces localités sont donc coupées des autres durant les quatre mois restants de la saison sèche de l'année.

Etant donné le mauvais état des routes, pistes et traces (là où elles existent), des localités en dehors du Delta sont également coupées par la voie terrestre pendant les mois pluvieux.

b) Enclavement d'autres localités difficilement accessibles par voie terrestre

D'autres localités d'accès difficile n'ont soit ni marché de céréales (le cas d'Almoustarat sur la route de Kidal), ni commerçants de céréales (le cas de Moundoro vers la frontière burkinabé). Les ménages doivent s'approvisionner à partir des marchés lointains s'ils ont les moyens.

Typiquement, ces localités sont des zones à faible densité de population. Cette population clairsemée se trouve autour des puits et de certains points d'eau et de pâturage surtout qu'elle est constituée de nomades ou d'agro-pasteurs qui en réalité ne possèdent plus de cheptel important.

Il y apparaît aussi une corrélation entre la mauvaise infrastructure routière et la pauvreté due à l'isolement relatif qui réduit les opportunités économiques. Les populations de ces localités sont pour la plupart pauvres. Toutefois, quelques occupations alternatives y existent (telles que décrites dans la Section F.3).

2. Le fleuve Niger demeure une ressource importante de production de céréales aussi bien qu'une artère de transport.

a) Ressource de production céréalière

Le Nord-est est vaguement considéré comme une zone déficitaire dans la production céréalière. En effet, des calculs des disponibilités céréalières par tête donne un triste tableau.[1]

Néanmoins, les calculs aux niveaux nationaux ou régionaux voilent des sources locales très importantes de l'offre céréalière. Un examen des résultats définitifs pour la campagne 1987/88 au niveau des cercles révèle des fortes variations dans la production céréalière locale, surtout pour le riz.

Le Tableau I (ci-dessous) présente une tentative des productions céréalières par tête, ou de l'auto-suffisance céréalière. Il montre que ces cercles qui bordent le fleuve ou le delta ont des taux étonnamment élevés de l'auto-suffisance. Les régions de Tombouctou et de Gao restent déficitaires globalement, mais la région de Mopti est devenu excédentaire. D'ailleurs, le taux d'auto-suffisance en céréales de Mopti (117,6 pourcent) excède celui du pays entier (109,9 pourcent). Encore plus frappant est le fait que le taux d'auto-suffisance en riz pour la région de Gao (84,4 pourcent) est de presque trois fois supérieur du taux national (29,4 pourcent).[2]

Des quantités considérables de céréales produites localement ne devraient pas être sous-estimées. Un nombre de projets d'irrigation traditionnelle et mécanisée le long du fleuve produit deux récoltes de céréales par an. A Diré, par exemple, on cultive du blé pendant la principale saison, du mil et du riz pendant la contre-saison. A Gargouna, au sud de Gao, on récolte du riz deux fois. Ces projets d'irrigation ont le potentiel de satisfaire une partie de la demande locale, en allégeant la dépendance des sources extérieures d'approvisionnement.[3]

Mais, ces projets sont encore à un stade précoce. Le changement du système traditionnel d'irrigation à un système plus mécanisé n'arrivera pas du jour au lendemain. Les producteurs et les coopératives de commercialisation ont toujours besoin d'une tutelle considérable. L'extension des zones irrigables et la vulgarisation de ces initiatives pourraient être d'un grand apport pour la sécurité alimentaire de ces populations.

Tableau I

Taux d'Auto-Suffisance en Céréales (Pourcentages)
du Nord-est au Niveau des Cercles: Campagne 1987/88

| Région de MOPTI | <u>Céréales Seches</u> | <u>Riz</u> | <u>Taux Global</u> |
|----------------------|------------------------|------------|--------------------|
| Mopti | 24,8 | 259,0 | 59,9 |
| Bandiagara | 76,0 | 0,0 | 64,6 |
| Bankass | 323,2 | 0,0 | 274,8 |
| Djenné | 130,1 | 82,3 | 122,9 |
| Douentza | 39,4 | 0,0 | 33,5 |
| Koro | 67,6 | 0,0 | 57,5 |
| Tenenkou | 425,4 | 497,9 | 436,3 |
| Youvarou | 0,0 | 11,9 | 1,8 |
| Région | 119,9 | 104,8 | 117,6 |
| Région de TOMBOUCTOU | <u>Céréales Seches</u> | <u>Riz</u> | <u>Taux Global</u> |
| Tombouctou | 1,6 | 0,0 | 1,3 |
| Diré | 41,6 | 26,2 | 39,3 |
| Goundam | 3,6 | 6,6 | 4,1 |
| Gourma-Rharous | 1,7 | 8,0 | 2,6 |
| Niufunke | 38,5 | 24,5 | 36,4 |
| Région | 17,9 | 13,6 | 17,2 |
| Région de GAO | <u>Céréales Seches</u> | <u>Riz</u> | <u>Taux Global</u> |
| Gao | 51,5 | 78,8 | 55,6 |
| Ansongo | 11,9 | 180,5 | 37,1 |
| Bourem | 2,0 | 94,4 | 15,8 |
| Kidal | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Menaka | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Région | 23,1 | 84,4 | 32,2 |
| Moyennes Nationales | <u>Céréales Seches</u> | <u>Riz</u> | <u>Taux Global</u> |
| | 124,1 | 29,4 | 109,9 |

Sources: Calculs des auteurs à partir des données sur la population du Ministère du Plan, Recensement Général de la Population et de l'Habitat: Résultats Prévisibles, (juillet 1987), et à partir des données sur les récoltes du Ministère du Plan, Enquête Agricole de Conjoncture, Campagne 1987/88: Résultats Définitifs, (novembre 1988).

Il est à noter également que le maraîchage et les cultures de recession (le mil et le sorgho, en particulier) sont eux aussi importants dans ces zones. Les zones lacustres, près du fleuve, sont elles aussi des ressources locales de production céréalière. De plus, les céréales sauvages ne sont même pas incluses dans les estimations ci-dessus.

Cela dit, les chiffres d'une production annuelle ne sont pas nécessairement un indicateur sûr. La production céréalière dans le Nord-est est par inhérence instable. La récolte locale (champs, mares, marais et mêmes les périmètres irrigués) est très sensible au niveau de pluviométrie et/ou de crue, bien que l'eau demeure l'entrant primaire dans l'agriculture. D'ailleurs, des coûts relativement élevés de la production irriguée par moto-pompes, surtout initialement, ne pourraient pas concurrencer les céréales en provenance du sud du pays, plus intéressante pour les consommateurs.[4]

b) Artère alternative de transport

En tant qu'artère de transport, le fleuve constitue souvent la seule voie pour l'approvisionnement de certaines zones. Les grands bateaux, petites pirogues et pinasses sont des moyens de transport actifs.

Le ravitaillement régulier de certaines localités de la boucle du Niger (c'est-à-dire, Gourma-Rharous et Bamba) ne dépend presque que de la crue du fleuve. Même l'OPAM passe des contrats avec les coopératives de piroguiers pour le transport des céréales par voie fluviale.

B. Les Flux de Céréales au Nord-est du Pays

1. Un réseau actif de commerçants de céréales transfèrent les céréales du sud au nord.

Les zones à production excédentaire du Mali fournissent une grande partie des céréales de consommation aux zones déficitaires par le biais d'un réseau assez actif et intégré de commerçants privés de céréales (voir l'Annexe II).

Le Tableau II montre le degré d'intégration entre des marchés des zones excédentaires et des marchés des zones considérées déficitaires, à travers le coefficient de corrélation, R , un indicateur statistique. Plus R s'approche à 1,0, plus la liaison entre les deux marchés est intense. C'est à dire, plus les marchés sont intégrés.[5]

Les localités de la boucle du Niger continuent à être ravitaillées par le lit du fleuve (par les pinasses et les pirogues, deux mois avant la pointe de la crue et deux mois après l'arrêt des grands bateaux, et par les camions par les routes du lit pendant la saison sèche). Due aux difficultés de transport fluvial, les coefficients de corrélation démontrent que le marché céréalière de Tombouctou est moins intégré aux marchés du sud que Gao, qui est favorisé par un lien direct et goudronné, la Route Nationale 15. En d'autres termes, les mouvements des prix au sud sont plus faiblement transmis à Tombouctou qu'à Gao.

Tableau II

Coefficients de Corrélation (R) entre
les Prix de Gros du Mil et les Prix du Mil à la Consommation

| | | Marchés des Zones Déficitaires | | |
|----------------------|----------|--------------------------------|------------|------|
| | | MOPTI | TOMBOUCTOU | GAO |
| Marchés des Zones | KOUTIALA | 0,97 | 0,72 | 0,96 |
| Excédentaires | SIKASSO | 0,95 | 0,79 | 0,95 |

Source: Calcul des auteurs à partir des données du Projet Sécurité Alimentaire pour les marchés de gros à Koutiala et Sikasso et des données du Projet Système d'Alerte Précoce pour les marchés de consommation à Mopti et Tombouctou (de juillet 1986 à août 1988) et à Gao (d'octobre 1986 à août 1988).

La plupart ou tous les commerçants (dans un marché donné) citent Mopti comme source principale d'approvisionnement en grain en provenance des zones productrices du Sud. Le Tableau III (ci-dessous) montre les coefficients de corrélation entre Mopti et Tombouctou et entre Mopti et Gao. Ici encore, le marché céréalier de Gao est plus intégré à celui de Mopti que le marché de Tombouctou.

Tableau III

Coefficients de Corrélation (R) entre
les Prix du Mil à la Consommation à Mopti
et les Prix du Mil à la Consommation à Tombouctou et Gao

| | TOMBOUCTOU | GAO |
|-------|------------|------|
| MOPTI | 0,76 | 0,96 |

Source: Calcul des auteurs à partir des données du Projet Système d'Alerte Précoce entre les marchés de consommation à Mopti et à Tombouctou (de novembre 1986 à septembre 1988) et entre Mopti et Gao (d'octobre 1986 à septembre 1988).

Quand l'offre de céréales est rare à Mopti, les commerçants du Nord-est vont directement dans les zones Sud de production pour leurs achats de céréales (San, Bla, et Koutiala, parmi d'autres villes).

Hypothèse: En général, les commerçants des zones déficitaires au nord et à l'est de Mopti se rendent dans les zones productrices de céréales pour s'approvisionner (quand les conditions de l'offre sont tendues à Mopti) au lieu de la situation inverse dans laquelle, les commerçants des zones de production se rendent dans les régions déficitaires pour chercher des marchés (quand l'offre est grande). Cependant, dans le second scénario, les commerçants du Sud pourront se rendre jusqu'à Mopti quand l'offre est grande.

Le degré d'intégration intra-régionale des marchés céréaliers est montré dans le Tableau IV (ci-dessous) pour les capitales régionales et quelques chefs lieux de cercles sélectionnés.

| | | | | |
|------------|-----------|---------|--------------------|----------|
| | DOUMENTZA | KORO | BANKASS | TENENKOU |
| MOPTI | 0,94 | 0,96 | 0,97 | 0,92 |
| | DIRE | GOUNDAM | GOURMA- RHAROUS | NIAFUNKE |
| TOMBOUCTOU | 0,82 | 0,62 | 0,83 | 0,85 |
| | BOUREM | ANSONGO | MENAKA | |
| GAO | 0,80 | 0,74 | 0,81 | |

Source: Calcul des auteurs à partir des données du Projet Système d'Alerte Précoce pour les marchés de consommation à Mopti, Tombouctou et Gao et aux chefs lieux de cercles. Les calculs ont été fait à partir de la série des observations mensuelles conjuguées des prix entre les villes pendant la période d'octobre 1986 à septembre 1988.

2. L'influence de la stratégie de vente des producteurs du Sud se fait sentir au Nord-est.

La stratégie de vente des producteurs de céréales dans les 2^e, 3^e et 4^e régions exerce une forte influence sur l'approvisionnement en céréales et les prix dans les 5^e, 6^e et 7^e régions.

Pas mal de commerçants se plaignent d'une rétention des céréales en juin 1988 par les cultivateurs au sud qui avaient provoqué des pénuries de céréales et hausses de prix dans le Nord-est du Mali. Cette rétention des stocks se reflète dans une hausse de l'ordre de 30 à 40 pourcent des prix d'achat pour le mil (effectivement les prix aux producteurs) à Dougouolo et à Zangasso, deux marchés ruraux dans la zone CHDT, ainsi que vu dans le Tableau V.

| Tableau V | | |
|---|----------|----------|
| Prix du Mil au Producteur (francs CFA le kilogramme) | | |
| Marché Hebdomadaire | DOUGOULO | ZANGASSO |
| mai 4 ^e semaine | 75,0 | 77,2 |
| mai 5 ^e | 80,0 | 77,8 |
| juin 1 ^{ère} semaine | 80,0 | 78,9 |
| juin 2 ^e | 80,0 | 82,5 |
| juin 3 ^e | 91,4 | 88,6 |
| juin 4 ^e | 100,0 | 95,6 |
| juil 1 ^{ère} semaine | 105,0 | 103,2 |
| juil 2 ^e | 110,0 | 102,6 |

Source: Données Projet Sécurité Alimentaire

Plus étonnant encore, la plus forte hausse des prix du mil au producteur s'est rencontré à Douentza (région de Mopti) où les prix mensuels ont plus que doublé entre mai (100,4 FCFA/kg) et juillet (206,4 FCFA/kg), avant de diminuer légèrement en août (à 195,5 FCFA/kg). [6]

Alors, les prix du mil à la consommation (voir le Tableau VI) ont grimpé dans les capitales régionales, le prix à Mopti ayant augmenté de 50 pourcent entre mai et juillet:

Tableau VI
 Prix à la Consommation
 (francs CFA le kilogramme)

| 1988 | Mil | | | | Riz BB | Riz RM-40 |
|-----------|-------|----------|-----|--------|--------|-----------|
| | MOPTI | TOMB'TOU | GAO | BAMAKO | BAMAKO | BAMAKO |
| mai | 100 | 150 | 125 | 114 | 191 | 209 |
| juin | 130 | 165 | 150 | 128 | 200 | 226 |
| juillet | 150 | 165 | 160 | 147 | 208 | 228 |
| août | 135 | 185 | 150 | 146 | 198 | 214 |
| septembre | 110 | 165 | 130 | 145 | 195 | 212 |

Sources: Projet Système d'Alerte Précoce (SAP) pour les prix à Mopti, Tomboutou et Gao; OPAM, Bulletin d'Information sur le Marché Céréaliier au Mali, Numéro 1, pour les prix à Bamako.

Les hypothèses avancées par le commerçants du Nord-est pour expliquer ce phénomène sont:

- a) Les cultivateurs affichaient un comportement répulsif aux risques: 1) en attendant qu'une bonne pluviométrie s'annonce; 2) en désirant avoir assez de semences en réserve s'il s'avérait nécessaire de semer à nouveau; 3) en démontrant la prudence vis-à-vis d'une destruction éventuelle des récoltes due à l'invasion des criquets prévue pendant 1988/89.
- b) Les cultivateurs avaient peu de sources de revenu. En rapport étroit avec la raison citée ci-dessus, ils ne voulaient pas se trouver dans une situation où il seraient obligés de racheter les céréales très cher plus tard au cours de l'année après les avoir vendues en mai-juin.
- c) Les stocks des paysans étaient déjà à un niveau bas suite à la récolte 1987/1988, qui passait pour être médiocre à l'époque.
- d) L'impraticabilité des routes rurales pendant la saison pluvieuse entravait sérieusement l'accès au grain au niveau des assembleurs primaires.
- e) En réalité, la prétendue rétention des stocks n'était pas une rétention du tout mais plutôt une diversion des ventes des céréales sèches vers la Côte d'Ivoire.

Alternativement, il y a d'autres hypothèses qui ne tiennent pas les producteurs responsables pour les augmentations du prix:

- a) La prétendue rétention des stocks ne reflétait que le profil de la tendance saisonnière des prix à la hausse dans le Nord-est pendant l'hivernage, tendance qui s'est renversé après à la veille de la récolte. (Malheureusement, le manque d'une longue série de données empêche un test pour cerner si les hausses constatées de prix allaient au delà du profil "normal").
- b) La hausse dans les prix au producteur du mil au Sud s'explique par l'accroissement dans la demande consommateur pour les céréales sèches à Bamako due aux perceptions d'une pénurie continuelle du riz.

L'examen des prix dans le Tableau VI montre que le prix du mil a augmenté de 28,9 pourcent entre mai et juillet tandis que ceux du riz BB et du riz RM-40 n'ont augmenté que de 8,9 pourcent et de 9,1 pourcent, respectivement, au même temps. L'augmentation dans les prix du mil plus de trois fois supérieure à ceux du riz semble indiquer, tous les autres facteurs constants, une substitution par les consommateurs Bamakois du riz au mil. (Les prix à la consommation du sorgho et du maïs, pas montrés dans le Tableau VI, ont augmenté même plus, de quatre fois par rapport à l'augmentation des prix du riz). [7]

Il est possible que tous ces facteurs ont eu un impact quelconque sur les hausses des prix au Nord-est. Toutefois, une hypothèse modifiée est que l'influence des ventes des producteurs au Sud se fait sentir au Nord-est selon que la récolte est moyenne ou mauvaise.

3. Néanmoins, approvisionner les zones éloignées, d'accès difficile ou enclavées au Nord-est à partir du Sud est difficile et coûteux.

La livraison des céréales dans certains endroits coûte chère, surtout là où on ne peut pas réaliser des gains d'économies d'échelle. Elle peut aller au delà du pouvoir d'achat des consommateurs. En outre, le coût de livraison des céréales dans certains endroits (la marge brute) peut dépasser le prix d'achat original de ces mêmes céréales dans quelques instances. A moins qu'il n'existe d'autres produits de consommation moins chers, les coûts ajoutés à ces prix excluent du marché certains consommateurs.

Les marges brutes comprennent, à partir du prix d'achat de gros, tous les frais d'approche entre le lieu d'approvisionnement au Sud et tous les frais d'entreposage et du stockage jusqu'au prix de vente à la consommation dans le Nord-est. Le Tableau VII montre les marges brutes exprimées comme les pourcentages du prix initial d'achat.

L'impact d'un meilleur réseau routier entre Koutiala et Gao qu'entre Koutiala et Tombouctou se voit clairement dans le Tableau VII. Les marges brutes entre Koutiala et Gao sont constamment plus basses dues aux coûts de transport plus bas. Les marges brutes plus élevées entre Koutiala et Tombouctou reflètent des coûts plus élevés, non pas forcément des profits (marges nettes) plus élevés.

Tableau VII

Marges Brutes comme Pourcentage de Prix d'Achat:
 Comparaison du Prix d'Achat de Gros du Mil à Koutiala
 avec le Prix à la Consommation du Mil au Nord-est

(francs CFA le kilogramme)

| | KOUTIALA | TOMBOUCTOU | | GAO | |
|-----------|--------------|---------------|----------------------|---------------|----------------------|
| | Prix d'Achat | Prix de Vente | Pourcent Marge Brute | Prix de Vente | Pourcent Marge Brute |
| 1987 | | | | | |
| janvier | 32,9 | 115 | 249,9 | 70 | 113,0 |
| février | 31,1 | 90 | 189,5 | 60 | 93,0 |
| mars | 36,1 | 110 | 205,1 | 60 | 66,4 |
| avril | 39,0 | 80 | 105,1 | 75 | 92,3 |
| mai | 37,8 | 110 | 190,9 | 75 | 98,4 |
| juin | 47,5 | 110 | 131,6 | 75 | 57,9 |
| juillet | 53,4 | 135 | 153,0 | 80 | 49,9 |
| août | 55,3 | 110 | 98,8 | 80 | 44,6 |
| septembre | 59,9 | 100 | 66,9 | 75 | 25,2 |
| octobre | 58,3 | 100 | 72,6 | 75 | 28,7 |
| novembre | 60,4 | 100 | 65,7 | 90 | 49,1 |
| décembre | 50,3 | 100 | 98,9 | 90 | 57,2 |
| 1988 | | | | | |
| janvier | 62,2 | 100 | 60,8 | 85 | 36,7 |
| février | 83,2 | 115 | 38,3 | 100 | 20,3 |
| mars | 93,5 | 135 | 44,3 | 125 | 33,7 |
| avril | 92,9 | 135 | 45,4 | 125 | 34,6 |
| mai | 95,3 | 150 | 57,4 | 125 | 31,2 |
| juin | 123,3 | 165 | 33,9 | 150 | 21,7 |
| juillet | 126,4 | 165 | 30,6 | 160 | 26,6 |
| août | 121,9 | 185 | 51,7 | 150 | 23,0 |

Sources: Calculs des auteurs à partir des données Projet Sécurité Alimentaire pour les prix d'achat de gros pour les commerçants du Nord-est à Koutiala [prix de vente de gros pour les commerçants de Koutiala] et des données Projet Système d'Alerte Précoce pour les prix à la consommation.

Le manque d'opportunité de chargement au retour hausse les frais de transport puisque les véhicules retournent souvent vides du Nord. Les rares exceptions où les transporteurs ont des opportunités de chargements retour sont les chargements de poissons, de barres de sel, de nattes, de dattes sucrées algériennes et de phosphate SONAREM. Aussi perturbantes sont les ruptures occasionnelles des provisions de carburant ou de la hausse de leur prix au litre par rapport au Sud qui jouent tous les deux sur les marges brutes.

Il n'est pas inhabituel pour les commerçants de se voir obligés de vendre des céréales à perte -- par exemple, pour pouvoir rembourser à temps les frais de céréales livrées à crédit. (Voir aussi la section E.3.).

4. Des localités des 5è, 6è et 7è régions sont approvisionnées par les pays voisins.

Il y a très peu de marchés hebdomadaires de céréales au Nord et à l'Est du fleuve Niger (le "haoussa") dans les 6è et 7è régions. Des observateurs informés pensent que les cercles d'Ansongo et de Ménaka (Région de Gao) sont approvisionnés en céréales à partir du Niger (dépendant des prix relatifs des céréales nigériennes et la perméabilité de la frontière).

Presque tous les produits de consommation dans le Nord du Mali (y compris la farine de blé, le cous-cous et les pâtes alimentaires) sont des produits de contrebande venant de l'Algérie. La farine en provenance de la Mauritanie approvisionne le nord de la 5è région et le sud-ouest de la 6è région.[8]

De petits volumes de céréales et de riz montent vers le Nord, virtuellement tous ces volumes sont transportés par des consommateurs individuels ou des détaillants. Les exceptions sont les cas d'Araouane (et les points se trouvant entre Araouane et Tombouctou) et de Kidal (et les points se trouvant entre Bourem et Kidal), approvisionné par un commerçant de Tombouctou et par l'OPAM, respectivement.

Une partie des céréales maliennes est exportée sur la Mauritanie (et peut-être sur l'Algérie).

C. Les Politiques et les Pratiques du Marché Céréalière du GRM

1. Les politiques de commercialisation de céréales semblent être inégalement et/ou non-systématiquement appliquées dans le Nord-est.

L'autonomie politique et les différences dans l'interprétation des changements rapides intervenant dans les politiques de commercialisation aboutissent à des inconsistances dans l'application en travers des juridictions locales. Des exemples:

A Tombouctou, d'une part, la direction des Affaires Economiques essaie de fixer et de mettre en vigueur les prix au détail du riz dans le cadre des dons alimentaires en rapport des prix fixes de cession de l'OPAM (voir C.2. ci-dessus), alors que le prix du riz Office du Niger est soumis à l'homologation souple (marge bénéficiaire plafonnée). D'autre part, à Gourma-Rharous, où la plupart du riz sur le marché était consistué du riz de l'aide alimentaire provenant des magasins de l'OPAM, les prix libres au marché prévalaient.

Les commerçants de certaines localités sont harcelés par le personnel des services régulateurs (paiement de "taxes" non-officielles). Par contre, d'autres localités sont spécialement exemptées grâce à l'intervention du gouverneur de région ou du commandant de cercle parce que "les gens sont pauvres."

Dans une localité, où l'on peut trouver plusieurs produits céréaliers et d'autres biens de consommation de contrebande, l'administration locale décréta cette règle: Il est autorisé de vendre ces produits sur le marché sans ennuis; toutefois, tout trafiquant saisi en amenant ces produits dans la ville sera normalement poursuivi en justice.

Un camionneur chargé de céréales de Mopti à destination d'Hombori fut détourné par force par les autorités sur Douentza à cause de la rupture de stocks dans cette localité. Ceci, à son tour, a exacerbé la tension due à une faible offre de céréales à Hombori.

Les "taxes" routières à payer aux services de l'ONT, des douanes et de police réduiraient les marges bénéficiaires ou causeraient des pertes occasionnées aux transporteurs -- sans mentionner leur impact sur l'augmentation des prix à la consommation.

Certaines autorités locales ordonnent à l'OPAM d'arrêter carrément la vente de ses stocks de stabilisation lorsque ces stocks de céréales diminuent considérablement (bien que ce qui constitue un niveau minimum de stocks à maintenir est fixé d'une façon subjective et variable, d'après l'estimation des conditions du marché par les autorités).

2. Les ventes de céréales en dessous du prix du marché par l'OPAM fait segmenter le marché en concurrence avec le commerce privé.

Au lieu des ventes aux enchères, les prix de vente des stocks de stabilisation de l'OPAM dans le Nord-est étaient fixés en début 1988 comme moyen d'alléger les tendances en hausses attendus des prix à la consommation. Par exemple, le prix OPAM de vente du mil aux consommateurs est fixé à 116,4 francs CFA/kg (après avoir été augmenté de 95 FCFA/kg à partir d'avril). Le prix du riz BB est fixé à 150 FCFA/kg tandis que celui du riz RM-40 est à 213,9 FCFA/kg.[9] Les ventes de l'OPAM aux consommateurs s'effectuent en sac aussi bien qu'en kilogramme, le second cas représentant une entorse au règlement de ne vendre qu'en sac.

En attendant, les prix du marché à la consommation pour ces denrées étaient typiquement 20 à 40 francs de plus, comme ceux-là dans le Tableau VIII pour le petit mil.

Tableau VIII

Comparaison entre le Prix de Cession du Mil de l'OPAM
et les Prix du Mil à la Consommation sur les Marchés
(francs CFA le kilogramme)

| | Prix OPAM | 1988 mars | avr | mai | juin | juil | août | sep |
|------------|--------------|--------------|-----|-----|------|------|------|-----|
| Tombouctou | 116,4 | 135 | 135 | 150 | 165 | 165 | 185 | 165 |
| Diré | 116,4 | 120 | 125 | 130 | 150 | 150 | 155 | nd |
| Goundam | 116,4 | 135 | 120 | 135 | 145 | 130 | 160 | 135 |
| Gourma-R. | 116,4 | 110 | 135 | 140 | 145 | 165 | 170 | 140 |
| Niafunké | 116,4 | 120 | 120 | 120 | 130 | 160 | 160 | 140 |
| Gao | 116,4 | 125 | 125 | 125 | 150 | 160 | 150 | 130 |
| Ansongo | 116,4 | 90 | 125 | 110 | 125 | 175 | 160 | 180 |
| Bourem | 116,4 | 130 | 130 | 125 | 135 | nd | nd | 150 |

Sources: OPAM, Projet Système d'Alerte Précoce. (Note: Le prix
OPAM de cession pour le mil était de 95 FCFA/kg en mars).

De façon non surprenante, l'OPAM est devenue le marché de premier choix des consommateurs pendant cette période. A la différence de l'OPAM, les commerçants n'ont pas normalement accès aux céréales subventionnées et doivent rattraper la totalité de leurs coûts de transactions dans leurs prix de ventes. Ces ventes subventionnées de l'OPAM résultent dans la segmentation du marché céréalier. C'est à dire, un segment de la demande en céréales est strictement limité à ceux ayant obtenus des "bons d'achat" de l'OPAM au prix minoré, tandis que le reste de la demande, ceux sans bons d'achat, se débrouillent sur le marché, où les ventes des privés ont lieu plus chères et au ralenti.[10]

Bien que les prix de vente à l'OPAM sont certains, la fréquence et le volume des ventes de l'OPAM sont très variables et inconnus. Ceux-ci dépendent du nombre de bons d'achat écoulés un jour donné, en fonction des estimations officielles du stock minimum requis, la proportion des niveaux du stock restant, les conditions du marché et peut-être de l'arbitraire. Contrairement aux transactions observées du marché, les volumes des bons d'achat ne sont pas transparents.

Le Tableau IX montre la variabilité des volumes des ventes au comptant du mil-sorgho par l'OPAM (qui équivaut aux achats par les consommateurs à partir des bons d'achat) pour la région de Gao.

Un simple coup d'oeil sur le volume de vente en cercle d'un mois donné et le volume moyen vendu montre des larges écarts voire parfois énormes. Cette comparaison visuelle se confirme statistiquement par les écarts-types qui mesurent le degré de dispersion des observations autour d'une valeur centrale, typiquement la moyenne. Le fait que les écarts-types sont plus grands du moyen lui-même dans tous les cercles indique une instabilité très prononcée dans le volume de ventes OPAM du mil-sorgho par des bons d'achat.[11]

Tableau IX

Ventes OPAM au Comptant du Mil-Sorgho
dans la Région de Gao
au niveau des Cercles

(tonnes)

| | 1988 | | | | | | |
|---------|--------|--------|--------|--------|---------|-------|---------|
| | mars | avr | mai | juin | juil | août | sep |
| Gao | 27,729 | 87,761 | 0 | 10,100 | 21,000 | 0 | 0 |
| Ansongo | 85,328 | 16,600 | 39,965 | 21,553 | 44,050 | 0 | 0 |
| Bourem | 33,125 | 16,897 | 96,900 | 55,572 | 10,360 | 0 | 8,340 |
| Kidal | 21,200 | 26,500 | 54,428 | 0 | 135,318 | 0 | 112,222 |
| Menaka | 3,380 | 64,285 | 0 | 0 | 45,020 | 4,700 | 0 |

| | Volume moyen | Écart- type |
|---------|-----------------|----------------|
| Gao | 20,941 | 31,475 |
| Ansongo | 29,642 | 30,022 |
| Bourem | 31,599 | 34,273 |
| Kidal | 49,953 | 54,086 |
| Menaka | 16,769 | 26,534 |

Source: Calcul des auteurs à partir des données de l'OPAM,
Direction commerciale.

Le commerce privé de céréales n'est donc pas dans une position stable et de bien-informé pour faire face à la demande résiduelle en dehors de l'OPAM parce que cette demande est imprévisible. La planification du commerce (achat, transport, stockage et traitement de céréales) est entravée -- alors même que dans un marché segmenté, c'est le marché libre de céréales qui est forcé d'absorber à travers les prix toute fluctuation du marché aux prix fixes.

3. La distribution gratuite de l'aide alimentaire sans discernement déforme le profil de demande des céréales du marché.

Dans la plupart des cas, les distributions des aides alimentaires sont petites (2 kilogrammes environ par personne), mais sans la moindre discrimination entre bénéficiaires selon leurs besoins, état nutritionnel et niveau des revenus. Tout le monde en reçoit, parfois même les commerçants de céréales.

Les commerçants prétendent que ces petites distributions gênent ni leurs ventes ni ne jouent sur leur marges bénéficiaires, "seulement les ralentissent". Ils se disent contents du fait que les nécessiteux reçoivent du grain gratuitement.

Dans de rares cas, la distribution d'aide alimentaire est importante (jusqu'à la hauteur de 50 kilogrammes par tête). A Almoustarat en mai-juin 1988, chaque personne devait recevoir 47 kg de maïs. Les gens consommaient toujours leurs dons de céréales; il n'y avait pas de ventes de céréales lors de notre visite en fin juillet.

Un marché secondaire pour les aides alimentaires se développe là où les bénéficiaires vendent leur dons en céréales pour avoir de l'argent et faire face à d'autres besoins, y compris leurs prix de condiments. Des commerçants profitent, en achetant les dons alimentaires à un prix intermédiaire bas, ceci au détriment d'autres commerçants qui cherchent à recouvrer leurs coûts d'approvisionnement de céréales aux marchés "normaux".

Il se pourrait bien que les larges distributions gratuites cassent les profits de la plupart des commerçants. De telles distributions sans discernement ralentissent les ventes de céréales sur le marché, en augmentant ainsi les coûts de stockage, de manutention et de capital. Toutefois, quand les céréales gratuites auront été épuisées, en provoquant des brusques augmentations dans la demande commerciale de céréales sans qu'il n'ait une augmentation correspondante dans l'offre, le prix au marché serait susceptible par la suite d'être plus élevé qu'il ne l'aurait été en l'absence d'une distribution universelle. Les profits momentanément gros pourraient compenser des pertes antérieures.

D. Problèmes et Contraintes auxquels font face les Commerçants Privés de Céréales

1. Le plus important problème cité par les commerçants de céréales est l'insuffisance de fonds et/ou l'accès au crédit de campagne.

Des volumes importants de céréales sont vendus sur une base de paiement partiel/credit partiel; certains commerçants prennent tout leur chargement à crédit. Toutefois, d'autres qui n'ont pas de relations professionnelles avec des gros fournisseurs doivent payer au comptant, ce qui limite le volume de céréales traité.

La capacité financière paraît être le facteur limitant l'échelle d'activité du commerce céréalier et non pas les frais d'emmagasinage ou de transport (bien que les contraintes de stockage et du transport influent aussi sur les besoins financiers en faisant augmenter les coûts d'opération). Les commerçants se plaignent d'avoir perdu des occasions favorables de marché dû au manque momentané de liquidité pour traiter.

Très peu de commerçants ont recours au crédit bancaire (bien que certains aient entendu parler des programmes PRMC et OPAM de crédit). Beaucoup d'entre eux disent qu'à moins qu'il ne leur soit donné une opportunité d'accès ponctuel au crédit sur des termes souples, le secteur privé sera incapable de remplacer complètement l'OPAM une fois que son stock de stabilisation sera épuisé.

2. Les commerçants de céréales paraissent opérer à des niveaux de profits très bas.

Le bénéfice moyen réalisé sur un sac de céréale de 100 kg est de 250 à 500 francs CFA après que le transport et les frais de manutention soient ajoutés au prix d'achat (quelque soit le prix d'achat). Ceci est compatible avec les recherches antérieures du Projet Sécurité Alimentaire. [12]

En fait, ceci constitue "la marge bénéficiaire brute" de laquelle les commerçants devraient déduire les débits de leur propre labour, gestion et risque pour arriver à la marge bénéficiaire nette, bien qu'il ne soit pas clair qu'ils font cela. Par conséquent, les commerçants doivent être en train d'assigner un très bas coût d'opportunité pour leur temps et effort.

Ce comportement minimaliste peut être partiellement dû à l'incertitude des commerçants, à l'instabilité de leurs anticipations, à la rotation rapide des stocks (à cause de leurs capacités financières limitées) ou au stockage de petits volumes pour amoindrir les pertes occasionnées par l'intervention du secteur public sur le marché ou les distributions gratuites au hasard qui entraînent les baisses de prix ou ralentissent les ventes.

Ce comportement minimaliste des commerçants résulte d'un goût élevé pour le profit immédiat, même si le niveau est bas. En effet, en évitant des investissements dont les profits ne seront réalisés que dans le long terme -- ou, en n'ayant pas accès aux crédits pour pouvoir faire de tels investissements, les commerçants ne sont pas assujettis à l'effort de gestion de leurs investissements. Ceux sans investissements importants à gérer ont moins à faire, d'où leurs coûts d'opportunité reviennent moins chers.

3. Pas mal de commerçants sont incertains quant à l'environnement régulateur.

Il y a un manque de connaissance claire par les commerçants de l'environnement régulateur du commerce aussi bien que de leurs droits et responsabilités.

La plupart des commerçants expriment leur désir d'opérer en homme d'affaires corrects avec la loi, payeurs de taxes en échange d'une mise à terme du harcèlement par les services gouvernementaux.

Souvent, cependant, ils ne connaissent pas du tout combien coûtent ces taxes, ce qu'elles entraînent, et le moment où elles sont dues. Autrement dit, les commerçants n'ont pas une idée claire de là où se situent leurs droits et responsabilités.

4. Des commerçants sont sujets à des harcèlements et taxes non-autorisés.

Une plainte très commune chez les commerçants de céréales est qu'ils sont sujets à des harcèlements au hasard de la part des agents des services régulateurs.

L'incertitude et le manque de connaissance (mentionés ci-dessus) mettent les commerçants dans un désavantage distinct vis-à-vis des officiels gouvernementaux -- la Police, la Douane et les Affaires Economiques -- qui sont dans une position d'extraire des rentes d'occasion.

Cet harcèlement résulte d'habitude dans un paiement par le commerçant à ces agents, même s'il n'y a pas d'infraction apparente. Ces paiements ne sont pas officiels parce que aucun reçu n'est délivré. Le commerçant est laissé sans protection pour sa prochaine "visite."

Malheureusement pour le ravitaillement du Nord-est, plus le commerçant est grand et plus il paraît visible, le plus il est vulnérable à ce type de harcèlement (à moins qu'il soit très grand au point d'être laissé à lui-même). Autrement dit, les opérations de grande envergure et l'apparence de la prospérité attirent l'attention non désirée.

Les commerçants parlent de faire leurs transactions de céréales la nuit pour se dérober à la détection. Ils parlent aussi de partager leurs lots en trois parties, tout en cachant les deux tiers dans des emplacements séparés et de travailler seulement avec un tiers.

Ces effets décourageants sont évidents. La planification méthodique (achats, stockage et ventes) est sacrifiée au comportement préventif au risque. Aussi important dans les soucis du gouvernement d'avoir des stocks de céréales adéquats au nord, ce type de comportement préventif au risque, dû à l'incertitude et aux anticipations instables, pourrait amener à l'impression erronée selon laquelle les commerçants opèrent sur une petite échelle et détiennent moins de stocks que dans le cas réel.

Pire encore, tout paiement non officiel par le commerçant risque d'être fait passer aux consommateurs sous la forme des prix plus élevés.

5. Il semble y avoir un manque général de connaissance sur les politiques céréalières du Gouvernement.

Les commerçants prennent un grand désavantage de n'être pas informés des récents changements intervenus dans la politique du marché céréalier (tels que la réstructuration de l'OPAM et l'élimination des stocks de stabilisation aussi bien que les divers programmes PRMC et OPAM de crédits disponibles).

Des commerçants mieux informés seraient en position de projeter leurs stratégies de commercialisation avec une plus grande certitude et améliorer le fonctionnement global du marché céréalier.

E. L'Impact des Croyances Religieuses

Les croyances religieuses sont dites à exercer une influence forte et persistante sur le comportement des commerçants de céréales. Cette influence se fait sentir à trois niveaux: 1) le stockage à long terme; 2) le taux d'intérêt de crédit fournisseur; et 3) transferts de revenu aux pauvres.

1. Les pratiques religieuses semblent décourager le stockage de céréales à long terme.

Le fait d'acheter de grandes quantités de céréales à la récolte, de les stocker pour les vendre pendant la soudure est confondu avec un comportement qui vise la recherche des rentes de situation ou de profit aux dépens des gens affamés. Le fait aussi de refuser de vendre aux consommateurs prêts à payer en attendant que les prix montent est "haram".

Toutefois, un stockage par inadvertance est permis aussi long'emps que les ventes se font. Mais, tout achat d'un lot donné de céréales est censé se vendre au fil du temps à son prix initial de vente.

Même les commerçants reconnaissent qu'il y a des frais de stockage et de manutention à recouvrer (bien que beaucoup pensent que ces frais sont négligeables à cause du bas coût des techniques traditionnelles de stockage).

Comme règle religieuse contre la "spéculation", un lot donné de céréales changeant des mains d'un grossiste à l'autre, (ou d'un détaillant à l'autre) ne peut pas se vendre au même lieu physique. Il faut qu'une quelconque valeur lui soit ajoutée (par exemple: le transport, la mise en sac, raison sociale) de sorte qu'il y ait une opportunité pour quelqu'un d'autre de gagner lui aussi de l'argent.

Ces conditions créent une incitation à de faibles volumes de céréales stockées, à de bas coûts des techniques traditionnelles de stockage, et un roulement rapide des stocks. Il faut aussi remarquer qu'elles semblent décourager le stockage à long terme.

2. Le taux d'intérêt pour le crédit fournisseur est implicite, non explicite.

Il n'y a pas de différence apparente entre le prix de vente des céréales au comptant d'un grossiste ou commerçant à un autre et le prix de vente à crédit. Les commerçants de céréales achetant à crédit ne payent pas d'intérêt, paraît-il, pour leur crédit-fournisseur.

Dans les marchés où les capitaux sont rares, un commerçant emprunteur de céréales ne peut pas compromettre sa source de crédit et son accès aux céréales pour la revente. Il est virtuellement certain de payer pour ne pas rompre avec son fournisseur une fois que sa crédibilité est établie.

Les commerçants reconnaissent cependant qu'en principe, il y a un coût pour l'usage de l'argent d'autrui -- le coût d'opportunité de ce que cet argent pourrait faire gagner s'il était investi ailleurs. Ce coût d'opportunité est le taux d'intérêt.

Les commerçants reconnaissent aussi que les programmes de crédit formel demanderont des intérêts. Toutefois, certains d'entre eux payeraient des intérêts à leurs fournisseurs ou exhorteraient leurs prêteurs à payer des intérêts seulement si les taux d'intérêt étaient "raisonnables" (par exemple, à un pourcent, période non-précisée).

Il y a au moins deux hypothèses pour cette répugnance à traiter avec les taux d'intérêt:

a) L'hypothèse économique

La période de rotation de stocks est courte. Selon toute probabilité, l'intérêt réalisé serait relativement petit, puisque les prêts sont remboursés en moins de 30 jours. Les commerçants remboursent leur crédit habituellement entre les 1-3 semaines, correspondant à la période de vente avant l'octroi d'un autre lot à crédit.

Puisque les capitaux sont rares, ils doivent être en train d'être rationnés via un certain taux d'intérêt implicite. Il apparaît que les payeurs au comptant sont en train de payer ce taux d'intérêt implicite. C'est-à-dire que l'intérêt est caché dans ce paiement en espèces sans risque pour couvrir le risque associé aux bénéficiaires du crédit.

S'il n'y a vraiment aucune discrimination explicite de la part du commerçant-vendeur entre le commerçant-acheteur en espèces et le commerçant-acheteur à crédit, il est clair que les commerçants sans risque acheteurs en espèces payent plus que les commerçants à risque acheteurs à crédit. D'ailleurs, il est presque certain que le commerçant-vendeur octroie du crédit seulement aux emprunteurs les plus crédibles.

b) L'hypothèse religieuse

L'Islam condamne l'imputation d'intérêt comme malhonnête et usurier. Par conséquent, les commerçants n'exigent pas d'intérêt pour des raisons religieuses. Là aussi, le manque de crédit pour un grand volume (dû aux aversions pour le paiement d'intérêt) pourrait décourager le stockage à long terme.

Toutefois, la participation du fournisseur de crédit aux bénéfices est une pratique bancaire islamique acceptable au Moyen Orient. Des dispositions similaires de partage de profits entre prêteur et emprunteur dans le Nord-est pourraient être des suppléments implicites pour les paiements d'intérêt.

3. Les dons d'aumône aux pauvres leurs fournissent une mesure de sécurité alimentaire.

L'Islam encourage explicitement les dons d'aumône ou les transferts de revenus aux pauvres en échange d'une récompense au paradis pour le donateur.

Il y a l'évidence comme quoi certains commerçants prennent cette directive à coeur. Un commerçant de Gao donne gratuitement des dattes chaque vendredi. Un autre commerçant a ravitaillé Gao en céréales à partir de Mopti lorsque celles-ci sont devenues rares à Gao. Il les vendit au prix original d'achat à Mopti, acceptant une perte à cause des frais de transport dans le but, d'après lui, d'abaisser les prix intentionnellement pour des raisons religieuses.

Un grand commerçant à Tombouctou distribue 3 tonnes de céréales aux pauvres chaque vendredi et 6 tonnes de céréales à la veille de la nouvelle année islamique.

Il serait révélateur de comparer l'ampleur des dons d'aumône des commerçants avec les dons gratuits d'aides alimentaires des donateurs au cours de l'année pour déterminer l'impact relatif de chacun.

Il serait utile aussi d'examiner les dons d'aumône des commerçants par rapport avec les dépenses mensuelles moyennes par tête pour les céréales.

Un essai de calcul très approximatif est présenté dans le Tableau X pour les dons du commerçant mentionné plus haut dans la ville de Tombouctou. Ses dons en céréales équivalent à presque 4 pourcent des dépenses mensuelles en céréales:

Tableau X

Calcul Approximatif:
L'Ampleur des Dons d'Aumône par Rapport aux
Dépenses Mensuelles Moyennes en Céréales à Tombouctou

1. Supposons qu'il y a, en moyenne, 4.33 vendredis dans chaque mois.

(52 semaines ÷ 12 mois = 4.33 semaines le mois).
2. Supposons encore que le commerçant à Tombouctou distribue 13 tonnes de céréales le mois.

(3 tonnes x 4.33 vendredis le mois = 13 tonnes).
3. Divisons les 13 tonnes de distributions gratuites par des achats mensuels par tête de 10,43 kg de céréales équivalent aux dépenses mensuelles en céréales de 1.246,4 personnes.

(13 tonnes x 1.000 kg ÷ 10,43 kg = 1.246,4 personnes).
4. Ce chiffre équivalent à 3,9 pourcent des dépenses moyennes mensuelles en céréales de la population de Tombouctou-ville.

(1.246,4 personnes x 100 ÷ 31.925 personnes = 3,9%).

Sources: Ministère du Plan, Recensement Général de la Population et de l'Habitat: Résultats Provisoires, juillet 1987; et Projet Tufts/DNSI/USAID, Les Prix et la Consommation des Denrées Alimentaires au Mali Urbain: Rapport Intermédiaire, juin 1988.

Cet exemple et tant d'autres indiquent que les très pauvres dans certaines localités ont accès à d'autres sources alimentaires en dehors du marché, y compris les céréales. Les hausses de prix sont donc atténuées par les commerçants donateurs d'aumône. Les commerçants reconnaissent que ce fait constitue une imputation sur leur marge bénéficiaire temporelle qui leur apportera des bénéfices éternels. Toutefois, les dons d'aumône peuvent être subventionnés implicitement par les consommateurs plus aisés qui paient les céréales plus chères ou par des marges bénéficiaires gonflées sur d'autres produits, les deux des subventions croisées.

F. Habitudes et Stratégies Alimentaires

1. Les consommateurs pauvres préfèrent le mil, le sorgho et le maïs quand l'offre de céréales est serrée.

Quand les prix de toutes les céréales sont généralement élevés, les consommateurs pauvres ruraux affirment qu'ils préfèrent le mil et le maïs au riz (même si les prix étaient les mêmes).

Même pour les ménages ayant un certain pouvoir d'achat, la priorité en ce qui concerne les dépenses est donnée à l'achat des céréales. Une préférence est donnée aux céréales sèches (mil, maïs et sorgho) dans un but stratégique. Partout, les populations pensent que les dépenses dans ces céréales constituent une économie d'argent et d'énergie.

Le mil, le maïs et le sorgho peuvent être consommés "un nombre de fois" par des gens vraiment affamés. Des repas indépendants peuvent être préparés à partir: a) du son; b) de la petite granule; c) de la grande granule; et d) et de la farine. Le son peut être cuit à la vapeur pour en faire un cous-cous. Les petites et grandes granules peuvent être utilisées pour faire divers repas. La farine peut être directement mélangée à l'eau, sel ou sucre pour être consommée sans cuisson au feu. Aussi, elle peut être cuite pour en faire divers repas.

Le riz, par opposition à toutes ces céréales, n'est pas préféré parce qu'il ne peut être consommé "qu'une seule fois". De plus, sa consommation exige au moins une cuisson préalable, ce qui exige un combustible. Beaucoup de personnes pensent que même si le prix du riz et celui du mil étaient égaux, elles préféreraient acheter le mil.

Ce préférence prononcée pour les céréales seches sur le riz pour les ménages ayant un revenu semble contredire toute évidence populaire voire empirique, au moins dans les centres urbains de consommation.[13] Elle est à étudier.

2. Les habitudes de consommation des céréales des différents groupes d'occupation ont tendance à exacerber les fluctuations saisonnières des prix.

Les nomades et éleveurs ont leur plus grande demande de céréales en début d'hivernage avant d'aller en transhumance au Nord -- moment où les prix des céréales commencent à grimper.

Les pêcheurs transhumants du bas delta inférieur remontent le cours du fleuve en janvier - mars vendent leurs prises à Mopti en avril ou ils reconstituent leurs provisions de céréales -- ce qui n'est pas nécessairement un moment de bon marché pour les céréales.

Ces groupes et d'autres sont liés par des transactions complexes d'achats/ventes/trocs, termes d'échanges qui sont tous liés aux cycles des pluies et de crue. Souvent leurs plus fortes demandes de céréales coïncident avec et/ou résultent dans les hausses de prix. Néanmoins, il y a l'évidence aussi que chaque groupe bénéficie des termes d'échanges qui lui sont favorables au moins une fois par an (voir F.3. ci-dessous).[14]

La hausse des prix entraîne l'exclusion de plusieurs autres dépenses ménagères pour les non-sécurisés sur le plan alimentaire. Par exemple, souvent le seul condiment acheté est le sel.

3. Il y a plusieurs évidences des mécanismes d'adaptation à l'insécurité alimentaire dans le Nord, surtout les efforts visant à la diversification des revenus.

L'agriculture ne concerne plus seulement les dogons et les sonrhâi. Les peulhs et même les bella et certains touaregs se sont convertis dans l'agriculture. On remarque une reprise des cultures de decrue autour de certains lacs. Des tentatives de maraichages ont lieu même là où il n'y a pas de fleuve ou de cours d'eaux.

L'élevage est pratiquée par tous les groupes ethniques et socio-économiques. Elle constitue une épargne pour les agriculteurs, tout comme l'agriculture pour les éleveurs, pour faire face à l'insécurité alimentaire. Après l'expérience d'une très grande décimation des bovins et ovins par rapport aux caprins pendant les années successives de sécheresse, les éleveurs se sont invariablement tournés vers l'élevage des chèvres, mieux adaptées aux rigueurs du climat. La vente des chèvres immédiatement après les récoltes, quand elles sont grasses et coûtent chères, pour acheter le mil qui coûte alors très moins cher, est une stratégie adoptée par certains éleveurs.

La pêche est très importante dans les régions riveraines du fleuve et des grands lacs. Elle constitue pour les bozo, somono et sorko une très importante source de revenu. Il faut aussi noter que beaucoup de sonrhâi sont agro-pêcheurs. Les produits de pêche sont consommés, échangés ou vendus par ces populations de pêcheurs.

Le petit commerce et l'artisanat sont devenus des occupations importantes pour certaines couches d'ex-nomades devenus sédentaires. Certaines coopératives d'artisans ont même vu le jour.

L'exode temporaire ou définitif des bras valides vers les régions/pays où les conditions sont meilleures est aussi une stratégie adaptée pour palier l'insécurité alimentaire.

4. La cueillette des céréales sauvages représente un supplément alimentaire non-négligeable et une source alternative de céréales en dehors du marché.

Depuis longtemps, la cueillette des céréales sauvages, telles que le fonio sauvage et le cram-cram, est intervenue pour la sauvegarde des ménages, en leur facilitant de faire le pont entre les années de mauvaises récoltes ou des périodes de crises.

En outre, les céréales sauvages ne sont pas tout juste des aliments d'exception ou de famine. Elles sont cueillies et consommées d'habitude toutes les années pendant la soudure. Le fonio sauvage, par exemple, est récolté à la mi-hivernage, précisément au moment où les céréales cultivées sont à leurs prix saisonniers les plus élevés. Parfois ces céréales sauvages constituent également une source supplémentaire importante de revenu du ménage lorsqu'elles sont vendues sur le marché.

Selon nos interlocuteurs, la préparation de repas à partir des feuilles ou pois sauvages toxiques a lieu pendant les périodes d'insécurité alimentaire chronique.[15]

5. Les résultats du test préliminaire d'un questionnaire sur les dépenses ménagères et sources de revenus révèlent divers degrés de la sécurité alimentaire du ménage.

On a fait passer des questionnaires au niveau de six familles pour avoir une meilleure appréciation de l'importance de leurs dépenses ménagères en céréales aussi bien que leurs sources de revenus et leur pouvoir d'achat. Il faut signaler que ces dépenses ménagères et sources de revenus ne mesuraient pas la consommation d'aliments des ménages comme telle, mais plutôt leur pouvoir de s'approvisionner en denrées alimentaires sur le marché ou ailleurs (production, trocs, dons ou aides, et récoltes de céréales sauvages).

En plus, il s'agissait d'examiner comment chaque ménage s'adapte aux éventualités de pénuries alimentaires, diversifie ses sources de revenus (y compris sa dépendance sur les céréales sauvages), choisit les moments des plus favorables termes d'échanges pour se fixer un bon plan de stratégie alimentaire et pour se ravitailler correctement.

D'une manière générale, on remarque que pour les deux familles dont l'agriculture irriguée au bord du fleuve représente la principale source de revenu, font des dépenses aussi diverses qu'importantes en valeur et en fréquence. De plus, dans ces ménages, il y a une consommation journalière de viande (animal, poisson ou volaille). Les achats de céréales n'ont lieu que lorsque la récolte a été mauvaise.

Quant aux ménages pour lesquels l'élevage constitue une importante source de revenu, les revenus semblaient être plus précaires. Les dépenses en céréales paraissent les plus importantes dépenses ménagères. Les dépenses en viande et autres produits alimentaires ou de première nécessité paraissent insignifiantes par rapport à celles des agriculteurs.

La période des récoltes de céréales constitue la saison des meilleurs termes d'échanges pour les éleveurs bien qu'ils soient limités par le nombre d'animaux qu'ils peuvent vendre. Par exemple, à Almoustarat une chèvre équivalait à un sac de 100 kg de mil à la récolte, alors que pendant l'hivernage, il faut quatre chèvres pour avoir un équivalent de 100 kg de mil.

Les observations les plus frappantes sont premièrement que tous les six ménages faisaient des efforts considérables pour diversifier leurs sources de revenus et alléger leur dépendance d'une seule occupation. Deuxièmement, tous les répondants semblaient avoir une mémoire remarquable de toutes les dépenses faites avec leur argent, surtout les plus pauvres.

Partie III. Implications de la Reconnaissance Rapide pour le Rôle de l'OPAM d'Approvisionner le Nord-est

Ces implications pour le rôle de l'OPAM dans l'approvisionnement en céréales du Nord-est sont tirées des observations faites dans la deuxième Partie. Elles traitent des nouveaux mandats proposés à l'OPAM.

1. Le riz n'est pas une céréale à coût d'efficacité pour être inclus dans le Stock national de sécurité (SNS).

En plus du coût des frais de stockage du riz relativement plus cher que celui des autres grains, le riz n'est pas la céréale préférée chez les pauvres consommateurs des 5^e, 6^e et 7^e régions même si son prix au marché et celui des autres céréales étaient égaux. Bien que le riz se cuise plus vite que les céréales sèches, toute cuisson coûte relativement chère alors que les céréales sèches peuvent être mangées sans une cuisson si nécessaire. La reconnaissance rapide semble donc donner du poids à la politique de non-inclusion du riz dans le SNS.

La reconnaissance rapide confirme la sagesse de la politique de non-distribution gratuite du riz. Une grande partie de riz serait vraisemblablement troqué contre les autres céréales par les groupes non-sécurisés sur le plan alimentaire, et/ou un marché secondaire pour le riz de distribution gratuite émergerait à des prix implicitement subventionnés.

2. Une méthodologie serait requise pour mieux orienter les distributions gratuites de l'aide alimentaire à ceux qui en ont besoin.

Le SAP fait déjà un travail très difficile en surveillant un nombre d'indicateurs de détresse (rarité des céréales sur les marchés et hausses des prix, éruptions de peste, migrations des populations sinistrées, ventes hâtives de leurs animaux, entre autres) afin d'identifier les groupes à risque à cause d'une insuffisance de ressources, ceci jusqu'au niveau de signification d'arrondissement. Toutefois, ses bons efforts sont sapés par des recommandations d'une distribution des aides à toute personne résidant dans un arrondissement donné, calculées pour couvrir 50 pourcent des besoins théoriques en céréales (jusqu'à hauteur de 7 kilogrammes par personne et par mois) -- sans égard pour ceux qui ont vraiment besoin nutritionnel et sans mentionner son impact préjudiciable au marché céréalier.

Il serait souhaitable que l'OPAM, le CNAUR, le SAP et/ou le SIM développent des méthodologies opérationnelles et pratiques pour un meilleur ciblage des individus et des groupes à risque pour la distribution gratuite des vivres. [16]

Faire des distributions sans aucune discrimination entre les habitants d'un arrondissement ne reflète pas les variations locales ou personnelles de l'insécurité alimentaire (tels que le revenu et les besoins nutritionnels). Cela a pour conséquence les gains d'aubaine pour ceux qui ne sont pas nécessiteux et/ou qui ont un pouvoir d'achat adéquat, mais des pertes potentielles pour ceux qui sont dans un grand besoin.

Il est à douter si les répartitions gratuites de dons de 2 kilogrammes de céréales à tout le monde, sans tenir compte des besoins, valent leur coût logistique de distribution et de leurs casse-têtes administratives.

D'une plus grande importance pour le commerce de céréales, les distributions universelles de céréales rompent la capacité du secteur privé d'approvisionner ceux ayant le pouvoir d'achat. De cette façon, elles font augmenter les coûts d'approvisionnement en céréales du Nord-est pour les secteurs public et privé tous les deux. Par contre, une aide alimentaire mieux ciblée ne déstabiliserait plus les marchés céréaliers. Ceux qui présentent une demande solvable continueraient à s'approvisionner à partir du marché.

3. Le rôle de l'OPAM, le "ravitaillage des zones déficitaires en production céréalière," a besoin d'être reconsidéré.

Tout d'abord, le rôle est mal formulé en termes économiques. Il semble ignorer des concepts tels que l'avantage régional comparatif dans la production des céréales et les avantages des échanges inter-régionaux. Il implique que chaque région ou cercle devrait être autosuffisant en production de céréales ou, dans le cas contraire, devrait demander une intervention particulière du secteur public au niveau du marché. Certes, la Stratégie Alimentaire du Mali vise à une auto-suffisance "à la dernière décennie du siècle". Mais, elle ne parle nulle part d'une auto-suffisance aux niveaux des régions ou des cercles.[17]

Ensuite, ce rôle semble manquer l'objectif souhaité, en faisant confondre les régions administratives avec des individus ou des ménages vulnérables qui présentent un besoin nutritionnel.

Troisièmement, l'idée sous-jacente à ce rôle est que, soit que le commerce privé n'existe pas, soit il fonctionne mal dans les zones déficitaires et que le secteur public doit alors prendre la relève. Cependant, le commerce privé de céréales a démontré sa capacité, souvent dans des conditions difficiles et incertaines, de transférer des céréales à partir des zones à production excédentaire du Sud aux zones déficitaires dans le Nord-est. En reconnaissant ce point, l'Atelier sur le Commerce des Céréales, récemment tenu à Bamako sous l'égide du CILSS et le Ministère de l'Agriculture, a recommandé "une plus grande complémentarité des actions de l'OPAM et du secteur privé dans l'approvisionnement des zones déficitaires".[18]

Finalement, l'OPAM n'est pas en mesure d'assurer toute seule le ravitaillage en céréales des zones déficitaires, comme l'on pouvait interpréter ce rôle. Les statistiques des dernières années montrent que l'intervention de l'OPAM a couvert une gamme de 7 pourcent des besoins globaux (pendant les années de production satisfaisantes) à 17 pourcent (pendant les années déficitaires) dans les 18 cercles du Mali considérés comme chroniquement déficitaires ou d'accès difficile (dont 13 cercles se trouvent dans les régions de Mopti, Tombouctou et Gao).[19] En vue des disponibilités céréalières, toute sources confondues, il semble que le ravitaillage des zones déficitaires par l'OPAM pourrait être moins onéreux qu'originellement envisagé.

Le fait donc que certaines zones ou régions soient déficitaires ne justifie pas, en lui-même, une intervention particulière par le secteur public. Après tout, chaque région du pays, même les régions nettement excédentaires, peut comprendre des cercles ou des arrondissements déficitaires, tels qu'était le cas en 1987/88[20], mais qui ne fait pas nécessairement l'objet d'une distribution gratuite ou d'une vente des céréales aux prix fixes. Le District de Bamako est considéré lui-même comme zone déficitaire, mais là aussi, aucune intervention n'est forcément nécessaire.

Bref, ce qui est nécessaire plutôt est un marché céréalier intégré qui fonctionne bien en équilibrant les conditions de l'offre et de la demande entre les zones excédentaires et les zones déficitaires.

Toutefois l'intervention publique dans les marchés céréaliers du Nord-est peut se justifier sur la base d'autres facteurs -- difficultés d'accès ou enclavement saisonnier, coupure imprévue des sources de l'offre de céréales, effondrement du pouvoir d'achat, risque répandu de la famine et menace à la santé publique, ou vulnérabilité accrue de la défense nationale -- chacun desquels ayant un élément de bien public.[21] Il est clair que, dans le cas d'urgences alimentaires et la réhabilitation des populations sinistrées et déplacées à cause de la famine, l'OPAM/SNS, le CNAUR et ses partenaires ONG auront toujours un rôle très crucial à jouer.

Une formulation alternative de ce rôle pour l'OPAM serait de "participer au ravitaillement des zones sujets aux fortes variations annuelles de l'offre et de la demande de céréales, en complément du secteur privé".

En cas d'urgence (manque de l'offre de céréales) ou pour la demande non-solvable (effondrement de pouvoir d'achat), l'OPAM participerait aux distributions gratuites ciblées de céréales aux groupes nécessiteux.

Il est sous-entendu que la plupart des interventions de l'OPAM constituerait des ventes de gros pour injecter encore les céréales dans le commerce privé en cas d'une offre serrée. Ces ventes auraient lieu dans les capitales de région où est localisé le Stock National de Sécurité au prix du marché à partir des aides en céréales destinées à la vente et de la rotation technique des anciens stocks du Stock National de Sécurité.

Ce rôle reformulé (ci-dessus) ferait bâtir un rapport positif entre partenaires avec le commerce privé de céréales, et non un rapport entre adversaires. D'ailleurs, ce rôle reconnaîtrait la contribution majeure du commerce privé de céréales dans l'assistance portée au gouvernement pour atteindre ses objectifs de sécurité alimentaire dans le Nord-est.

4. La terminaison des ventes de céréales par l'OPAM en dessous du prix du marché auraient un effet bénéfique au fonctionnement du marché.

Les ventes aux consommateurs par l'OPAM aux prix fixes en dessous des prix sur le marché peut être considérée comme une concurrence déloyale. Les fréquences et les volumes inconnus de ces ventes déstabilisent les anticipations du secteur privé. Ces ventes en dessous des prix du marché semblent reintroduire l'ancienne politique des prix fixes.

Par contre, tout lot restant du stock de stabilisation de l'OPAM pourrait être vendu, la plupart par des appels d'offres, au prix du marché de gros au comptant sans aucun crédit, tel que proposé dans le Projet de Contrat-Plan Etat-OPAM rédigé par la Banque Mondiale.[22] Cette procédure mettra fin au système déstabilisateur de ration à partir des "bons d'achat."

5. La proposition pour l'OPAM de ne plus gérer un stock régulateur du marché reste valide dans la plupart des cas.

Là où l'OPAM continue à gérer le stock régulateur sur une base temporaire, l'OPAM supporte les coûteux acquisitions, frais de stockage et autres risques apparentés. Les commerçants veulent avoir un accès facile et profiter d'une rentabilité rapide des stocks de l'OPAM qui se vendent à un prix inférieur à celui du marché.

Comme démontrée dans la pratique, la politique des ventes pour les stocks régulateurs est vulnérable à l'opportunisme politique. La rigidité de la politique en cours de prix fixe de ventes risque de destabiliser le marché.

Les stocks régulateurs retardent l'émergence d'un réseau privé de commerce de céréales plus dynamique et plus responsable dans les localités d'accès difficile, éloignées ou enclavées -- précisément là où on a besoin d'un tel réseau.

Néanmoins, il est admis que cette recommandation pourrait être modifiée dans certaines localités pour se conformer au rôle de l'OPAM comme "approvisionneur en céréales des zones sujets aux fortes variations annuelles de l'offre et de la demande de céréales, en complément du commerce privé."

Par exemple, un bon point de départ pour le développement des critères de vente plus précises (au niveau plus bas que les capitales régionales) serait la recommandation que l'OPAM limite ses ventes éventuelles de céréales au niveau de quelques chefs lieux de cercles nettement inaccessibles pendant plus de trois semaines consécutives dans l'année, là où l'offre de céréales se trouverait serrée aussi.[23]

Un autre exemple encore, là où il n'y a qu'un seul ou très peu de commerçants au niveau du cercle, l'OPAM a besoin d'assurer une source alternative de l'offre pour augmenter la compétition et prévenir la possibilité de l'émergence d'un marché céréalier monopoliste ou oligopoliste.[24]

6. L'amélioration de l'infrastructure routière et celles des communications pourra réduire les coûts dans le commerce de céréales.

Une campagne d'amélioration de l'infrastructure de la communication et du transport dans ces zones d'accès temporairement difficile fournirait un grand soutien à la sécurité alimentaire du Nord-est.

Si non, ce manque d'infrastructure de base posera ces mêmes problèmes à l'OPAM de la même façon qu'il les pose aux commerçants privés.

7. L'OPAM a besoin d'un code ferme de gestion de ses stocks régulateurs restants et de son Stock national de sécurité aux niveaux régionaux; ceci avec toute l'autonomie requise.

Ce code de gestion interne fera clarifier les règles standards de procédure. Avec une coordination étroite entre le Comité d'Orientation et de Coopération (COC), le Comité National d'Aide d'Urgence et de Réhabilitation des Zones à Risque (CNAUR), le Système d'Alerte Précoce (SAP) et le Système d'Information du Marché (SIM), l'OPAM sera dans une meilleure position pour remplir ses mandats.

Un arrêté inter-ministériel entre le Ministère chargé de la tutelle de l'OPAM et le MATDB pourra éviter toute pression de la part des autorités régionaux pour la vente hâtive ou la distribution gratuite des stocks, lorsque le code de gestion ne l'estime pas souhaitable, aussi bien que d'éviter d'autres conflits. Sans cela, la distribution gratuite des céréales risque de devenir un prix politique sinon un instrument de contrôle.

Ceci exigera, à son tour, des responsables compétents et qualifiés de l'OPAM pour bien gérer les stocks.

8. Il n'est pas trop tôt que l'OPAM et ses partenaires dans le PRMC, le COC et le secteur bancaire commencent à planifier l'extension des programmes de crédit saisonnier au Nord-est.

L'émergence d'un réseau dynamique de commerce privé de céréales exigera que: a) les programmes de crédit saisonnier s'adaptent aux caractéristiques de la filière céréalière en 5^e, 6^e et 7^e régions; b) le programme de crédit de campagne à gérer par l'OPAM soit décentralisé jusqu'au niveau des cercles afin d'être accessible aux petits commerçants et répondre à leurs besoins; et c) les banques commerciales étendent elles aussi leur réseau bancaire pour s'adapter au programme de crédit saisonnier pour les commerçants de céréales.

9. Il est souhaitable que le service de protection de stock de l'OPAM (y compris la fumigation) cherche activement à élargir sa clientèle du secteur privé.

Le transfert de la fonction de stockage à long terme au secteur privé accroît le besoin pour ce dernier d'adopter des techniques améliorées de stockage et de protection de céréales.

Présentement, peu de commerçants emmagasinent leurs céréales dans les conditions appropriées pour un stockage à long terme. En dépit des obstacles apparents pour le stockage à long terme (voir E.1. ci-dessus), la capacité des commerçants de se payer les services pour la protection des stocks est aussi une fonction de leur accès au crédit ou au fond de roulement (voir D.1.). Une solution partielle serait d'offrir le crédit de stockage et/ou l'option d'échelonnage des paiements.

10. Un système d'information efficace sur le marché céréalier a le grand potentiel d'être un puissant instrument de communication pour tous les opérateurs économiques.

Le système d'information de marché à diriger par l'OPAM doit disséminer l'information opportune sur les changements des politiques du marché de céréales au Mali, ceci en plus de l'information sur les prix et la production.

Les commerçants se croient suffisamment informés sur les conditions de marché pour leur marché d'approvisionnement et celles pour leur marché de vente (marchés directement situés en amont et en aval).

Mais les commerçants prennent un grand désavantage de n'être pas informés des récents changements intervenus dans la politique du marché céréalier (tels que l'élimination des stocks de stabilisation de l'OPAM et les divers programmes PRMC et CF.M de crédits disponibles). Ils veulent être au courant des règles de jeu.

Des commerçants mieux informés peuvent projeter leurs stratégies de commercialisation avec une plus grande certitude et améliorer le fonctionnement global du marché céréalier.

11. Les harcèlements non-officiels et non-autorisés entravent sérieusement l'émergence d'un marché libéralisé et plus efficace de céréales.

La sensibilisation des agents des services régulateurs à la politique de libéralisation du marché céréalier et le changement dans leur comportement vis-à-vis les commerçants sont sentis de plus en plus à Bamako. Ceci ne semble pas être le cas dans le Nord-est.

La diffusion des directives claires et précises dans les régions est nécessaire pour mettre fin à toutes rentes d'occasion -- les tracasseries et taxes non officielles -- des individus de la Police, de la Douane et des Affaires Economiques à l'endroit des commerçants de céréales.

Ce comportement qui augmente l'incertitude et le risque, joue sur la volonté des commerçants de ravitailler certains marchés et/ou d'élargir l'envergure de leurs affaires. Ce comportement pourrait même faire réduire l'offre des céréales lorsque des commerçants abandonnent le commerce.

Ces actions ne font que du mal au marché céréalier libéralisé, particulièrement là où la sécurité alimentaire continue à être le but élitif à atteindre pour beaucoup de gens qui dépendent de marchés qui fonctionnent bien.

12. Les marchés céréaliens ont besoin d'un certain minimum de stabilité des anticipations commerciales, au bénéfice de tout le monde dans les zones déficitaires.

Pour que le Nord-est soit mieux ravitaillé, il est nécessaire d'améliorer l'efficacité des marchés céréaliens. Cette efficacité est améliorée par la stabilisation des anticipations des participants au marché céréalier.

C'est à dire, il est essentiel que l'instabilité inhérente dans la production des céréales au Nord-est due aux caprices de la pluviosité soit compensée par une certaine stabilité des anticipations dans les marchés céréaliers.

Malheureusement, le secteur public ne semble pas toujours aider dans cette voie de stabilisation des anticipations. Cette stabilité des anticipations fait défaut à cause de l'incertitude qui se répand partout -- due aux effets destabilisants d'un manque de connaissance claire de l'environnement régulateur du commerce céréalier, à la politique céréalière du gouvernement et son application souvent au hasard, au manque d'information sur les règles de procédure de l'OPAM concernant ses ventes et ses distributions, et aux difficultés perçues dans la mise en vigueur des contrats commerciaux, entre autres.

Il y a l'incertitude là où l'aboutissement d'une action n'est ni connu ni prévisible avec exactitude. Du reste, cette instabilité rend le ravitaillement du Nord-est moins efficace et, en conséquence, le coût des céréales rendues au marché plus cher.

Cette instabilité est anti-productive et destabilisatrice. Elle décourage la planification rationnelle et les décisions d'investissement des commerçants de céréales et des consommateurs pareillement. Très souvent, l'incertitude contribue à mal orienter les efforts tant des commerçants que des consommateurs. Ceci renchérit la perception du gouvernement des marchés de céréales comme irrationnels, desordonnés ou même anarchiques.

Toutes ces sources d'instabilité ajoutent des coûts au prix à la consommation. En supprimant ou en réduisant les sources d'incertitude qui destabilisent les anticipations dans les affaires, l'état peut beaucoup aider le secteur privé à améliorer son efficacité, à baisser ses coûts et de là à améliorer pour plus de gens l'accès à l'offre de céréales du marché. Cela rendra les céréales plus accessibles à plusieurs groupes en offrant de plus bas prix.

Alors, les retours d'une stabilité des anticipations sont potentiellement considérables en fonction des décisions commerciales plus rationnelles, de la réduction de l'incertitude, d'une meilleure coordination des investissements et du contrôle des rumeurs. Cette stabilité des anticipations, par conséquent, a des implications énormes en ce qui concerne le souci du gouvernement pour le ravitaillement du Nord-est.

Notes

- [1] Voir, par exemple, le Tableau 9, "Essai d'Estimation des Disponibilités Céréalières par Région 87/88," dans Office Statistique des Communautés Européennes. Statistiques de Base 1988: Agriculture et Elevage. (OSCE: Bamako), février 1988, pages 36-37.

Basée sur les prévisions de production céréalière nette de la DNSI, une estimation de population en 1988 à partir des résultats provisoires du recensement général 1987 de la DNSI, et le besoin théorique de 167 kg de céréales par personne et par an, l'estimation des productions céréalières par région en 1987/88 est la suivante:

| | Productions Céréalière (kg/tête/an) | Taux de Couverture (pourcent) |
|--------------------|---|-------------------------------------|
| Kayes | 133 | 80 |
| Koulikoro | 250 | 150 |
| Sikasso | 253 | 151 |
| Ségou | 203 | 121 |
| Mopti | 93 | 55 |
| Tombouctou | 40 | 24 |
| Gao | 11 | 7 |
| District de Bamako | 0 | 0 |
| Ensemble | 152 | 91 |

- [2] Les calculs des auteurs diffèrent des calculs de l'OSCE, ayant accès au résultats définitifs (plus élevés) des récoltes 1987/88, ventilés par cercle, du Ministère du Plan/DNSI, Enquête Agricole de Conjoncture, Campagne 1987/88: Résultats Définitifs, novembre 1988.

Les taux de transformation utilisés pour convertir la production brute en consommation nette théoriquement disponible (compte tenu des retentions de semences, pertes diverses et transformations) sont ceux estimés par la CHAUR (et utilisés aussi par l'OSCE):

| | |
|-----------|------|
| Riz paddy | 0,51 |
| Maïs | 0,80 |
| Mil | 0,85 |
| Sorgho | 0,85 |
| Fonio | 0,85 |

La date des estimations des populations aux niveaux des cercles et des régions a été fixée au mois d'avril 1988, au mi-chemin dans la campagne agricole 1987/88 et exactement un an après le recensement national d'avril 1987. Les extrapolations des populations en avril 1988 sont basées sur les taux de changement démographique, cercle par cercle et région par région, entre les recensements de 1976 et de 1987, ainsi que cités dans Ministère du Plan/DNSI, Recensement Général de la Population et de l'Habitat: Résultats Provisoires, juillet 1987.

Le besoin minimum en céréales retenu par la CNAUR de 167 kg par personne par tête a été décomposé en 142 kg des céréales seches et 25 kg du riz décortiqué, soit une pondération relative de 85,03 pourcent pour les céréales seches et de 14,97 pourcent pour le riz.

Les calculs des auteurs des taux de couverture des céréales théoriquement disponibles donnant les résultats suivants (les résultats pour Mopti, Tombouctou et Gao étant répétés au Tableau I):

| | Céréales Seches (pourcent) | Riz (pourcent) | Taux Globaux de Couverture (pourcent) |
|--------------------|----------------------------------|-------------------|---|
| Kayes | 113,1 | 0,4 | 96,2 |
| Koulikoro | 122,1 | 2,0 | 104,1 |
| Sikasso | 167,7 | 22,6 | 146,0 |
| Ségou | 125,5 | 16,7 | 109,2 |
| Mopti | 119,9 | 104,8 | 117,6 |
| Tombouctou | 17,9 | 13,6 | 17,2 |
| Gao | 23,1 | 84,4 | 32,2 |
| District de Bamako | 0 | 0 | 0 |
| Ensemble | 124,1 | 29,4 | 109,9 |

Vu les marges d'erreurs possibles qui jouent sur la fiabilité de ces chiffres, les lecteurs sont priés de prendre ses estimations avec de ménagements.

- [3] Voir, par exemple, le Chapitre I et l'Annexe dans Moussa Maïga et Lamon Rutten. Étude sur le Marché Céréalière en 7^e Région. (Étude réalisée pour l'Université d'Utrecht/SNED: Gao), septembre 1988.
- [4] Pour une discussion de la performance, des difficultés et des perspectives des périmètres irrigués, voir Amadou Samaké et Jean-Claude Touya. Les Petits Périmètres Irrigués par Pompage et la Commercialisation du Riz en VII^e Région: Version Provisoire. (Ministère de l'Agriculture/Institut d'Économie Rurale: Bamako), juin 1987.

- [5] Dans la statistique, le coefficient de corrélation (R) est un indicateur du degré de liaison de deux variables dont les deux pôles extrêmes sont 1,0 (ou liaison fonctionnelle) et -1,0 (où les deux variables vont constamment en sens inverse). Un coefficient R de zéro (0) indique que les deux variables sont complètement indépendants l'une de l'autre. Le coefficient de corrélation mesure donc l'intensité d'une liaison -- par exemple, la liaison entre les mouvements de prix de deux marchés.

Peut-être, plus compréhensible est la notion de R^2 , le carré du coefficient de corrélation R. R^2 indique le pourcentage de la variation d'une variable qu'on peut associer à la variation d'une autre -- ou ici, des variations des prix d'un marché à un autre.

Le Tableau II montre que R pour les marchés de Sikasso et de Mopti est de 0,95. Ainsi, R^2 est de 0,894. Cela veut dire qu'à peu près 89,4 pourcent des variations de prix à Sikasso sont associées à celles de Mopti. R^2 entre Sikasso et Tombouctou n'est que de 0,629, ce qui signifie qu'à peu près 63 pourcent des variations de prix à Sikasso sont associées à celles de Tombouctou, une liaison plus faible (ou une intégration des marchés moins développée) que celle entre Sikasso et Mopti.

En ajoutant une interprétation économique, plus les influences des prix dans une ville sont associées à celle d'une autre, plus les marchés sont intégrés les uns aux autres. Un R de 1,0 signifierait une intégration parfaite.

Mais attention! Un coefficient de corrélation de 1,0 ne nous dit rien de la structure sous-jacente des marchés. Un R de 1,0 pourrait refléter le cas soit d'une concurrence parfaite entre les deux marchés soit d'un monopole total où le monopoliste exerce un contrôle absolu sur les prix dans les deux marchés.

Heureusement, le dernier scénario ne semble pas être le cas. Etant donné le nombre considérable des grossistes et des demi-grossistes dans chacune de ces villes dans le Tableau II, les liaisons étroites reflètent la concurrence plutôt que l'action complice des commerçants de fixer les prix.

- [6] Bulletin d'Information sur le Marché Céréaliier au Mali. No. 1. (Mai, juin, juillet, août et septembre 1988). (OPAM: Bamako), octobre 1988, pages 6 et 7.
- [7] Calculs des auteurs à partir des données des Tableaux 1 et 3. Bulletin d'Information sur le Marché Céréaliier au Mali. No. 1.
- [8] Ainsi que confirmé lors de nombreux entretiens et des inspections visuelles des auteurs dans les marchés et les boutiques. Voir aussi Moriba Magassouba et Elisa Moussa. "Mali: La Fraude contre le Développement", dans Africa International. No. 207, juillet 1988, pages 1-10, pour un catalogue des articles importés frauduleusement.
- [9] OPAM, Direction commerciale.

- [10] L'OPAM a informé le PRMC en decembre 1987 de sa politique des ventes aux prix en lessous des prix du marché comme un moyen d'alléger les tendances en hausses attendues des prix à la consommation.

Certes, cette politique a eu des effets en faisant baisser des prix pour certains consommateurs ayant accès aux bons d'achat, mais il est à douter si elle réussit à protéger systématiquement les pauvres des prix plus élevés. Tout d'abord, en ne se discernant pas les cibles de ses ventes de céréales (à travers ses bons d'achats) aux consommateurs les plus pauvres, des consommateurs plus aisés en ont bénéficié également. Par ailleurs, le marché secondaire qui s'est développé pour la revente des céréales OPAM ont eu pour résultat les prix intermédiaires (entre le prix OPAM de cession jusqu'à la hauteur du prix du marché), ce qui a nullifié l'effet souhaité en premier lieu des prix subventionnés à la consommation et ce qui a porté des gains d'aubaine à ceux qui ont eu la chance d'avoir accès aux bons d'achat.

- [11] Généralement, 68 pourcent environ des observations issues de populations normales tombent dans une étendue qui est plus d'un écart-type ou moins d'un écart-type de la moyenne. A peu près 95 pourcent des observations tombent dans une étendue de plus deux ou de moins deux écarts-types de la moyenne.

Cette interprétation des écarts-types dans le Tableau IX est faussée par le fait qu'on ne peut pas considérer que les ventes OPAM (cercle par cercle) sont issues d'une population ou d'une distribution normale parce qu'elles ne s'agglomèrent pas autour du volume moyen de ventes.

- [12] Voir Nango Dembélé, Josué Dioné et John Staats. Description et Analyse du Comportement et de la Performance du Marché de Gros des Céréales (Mil-Sorgho-Mais) au Mali. Document de Travail 86-05. (Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA: Bamako), septembre 1986. Voir aussi Mona Mehta. Analyse de la Structure du Marché de Gros des Céréales Seches au Mali. Document de Travail Projet Sécurité Alimentaire à sortir en 1989.

- [13] Voir, par exemple, Beatrice Lorge Rogers et Melanee L. Lowdermilk. Les Prix et la Consommation des Denrées Alimentaires au Mali Urbain: Rapport Intermédiaire du Projet Tufts/DNSI/AID. (Tufts University: Medford, Massachusetts), juin 1988.

Dans leur étude exhaustive des éléments déterminants de la consommation alimentaire de 576 ménages urbains repartis entre Bamako et les sept capitales régionales, le Projet Turis/DNSI a trouvé (dans la fourchette de prix étudiés pendant l'étude) "deux résultats étonnants":

- 1) Un changement dans le prix des céréales sèches (mil-sorgho) "ne paraissait pas avoir un effet important sur la quantité de riz achetée". Ceci semble indiquer que les achats de riz sont relativement indépendants des achats de mil-sorgho. Cependant, l'élasticité prix croisé du mil-sorgho sur la quantité du riz achetée n'était pas statistiquement différente de zéro.
 - 2) Un changement dans le prix du riz a un effet sur la quantité de mil-sorgho achetée dans le même sens que sur la quantité de riz achetée, les deux allant ensemble. Cela semble indiquer que le riz et le mil-sorgho "ne sont pas du tout des substituts, mais des compléments". (L'élasticité prix croisé du riz sur la quantité de mil-sorgho achetée est de -0,946 (et significatif à 0,05) qui veut dire qu'une augmentation de 1,0 pourcent dans le prix du riz résulte d'une diminution de 0,946 pourcent dans la quantité de mil-sorgho achetée). [pages 18-20]
- [14] L'attention du lecteur est tirée sur la publication périodique, Stratégies Vivrières: Rapport Saisonnier du Suivi Alimentaire Delta Séno, pour d'excellentes analyses de la situation dans la zone delta-séno préparées conjointement par les ONG, Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Save the Children U.K./Projet Information Alimentaire, et Oxfam U.K./Projet Système Alerte Précoce. Voir surtout "Les Marchés et l'Echange dans la Zone SADS" dans le Numéro 3, avril-juin 1988, pages 33-45.
- [15] Un sommaire compréhensif sur les habitudes alimentaires et le recours des populations sinistrées aux céréales sauvages se trouve dans Shelly Sundberg. An Overview of the Food Consumption and Nutrition Situation in Mali. (USAID: Bamako), March 1988. La bibliographie est également étendue (pages 41-50).
- [16] Des tentatives seront déployées dans cette direction par un nouveau Projet Diagnostique Permanent sous parrainage de la CEE/CILSS. Voir Philippe Aubert. Ciblage des Aides et des Personnes Déplacées au République du Mali. Rapport de Mission juillet-août 1988 pour le Projet Diagnostique Permanent (DIAPER)/CEE/CILSS. (AEDES: Paris), août 1988.
- [17] La Stratégie Alimentaire du Mali. (Ministère de l'Agriculture: Bamako), août 1982. Ce Document préconise implicitement les avantages d'une production agricole basée sur l'avantage comparatif des différentes zones écologiques.

Bien que chaque zone soit chargée de "rechercher ... le taux d'auto-suffisance le plus élevé" possible [page 44], ceci doit se passer dans le contexte d'une détermination des "objectifs de production à la fois quantitatifs et qualitatifs qui tiennent compte des potentialités naturelles, humaines et techniques et des contraintes d'exploitation" [page 23].

Une balance alimentaire excédentaire dans certaines zones "permettra ... le transfert des excédents vers d'autres zones elles-mêmes déficitaires pour ces produits" [page 23]. En mettant l'accent sur la production aux moindres coûts, "les arbitrages inter-régionaux permettront d'éliminer les projets [de production agricole] à coûts excessifs" [page 44].

- [18] Atelier sur le Commerce des Céréales: les 18-20 octobre 1988. Résolutions Générales. (Ministère de l'Agriculture/CILSS: Bamako), page 2.
- [19] Serge Coelo. Note de Présentation [sur la réstructuration de l'OPAM]. (Ministère des Finances et du Commerce: Bamako), mars 1988, page 2.
- [20] Calculs des auteurs suivant la même méthodologie décrites dans la Note 2.

En dehors des cercles déficitaires du Nord-est indiqués dans le Tableau I., les cercles déficitaires dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, et Ségou pour la campagne 1987/88 étaient:

| | Céréales Sèches (pourcent) | Riz (pourcent) | Taux Globaux de Couverture (pourcent) |
|------------------|----------------------------------|-------------------|---|
| <u>Kayes</u> | | | |
| Kayes | 108,0 | 0 | 91,9 |
| Bafoulabé | 43,8 | 2,5 | 37,6 |
| Keniéba | 26,8 | 0 | 22,8 |
| Kita | 108,2 | 0 | 92,0 |
| Yelimané | 28,5 | 0 | 24,3 |
| <u>Koulikoro</u> | | | |
| Koulikoro | 71,6 | 0 | 60,9 |
| Kangaba | 86,9 | 0 | 73,9 |
| Kati | 58,7 | 0 | 49,9 |
| Kolokani | 69,2 | 0 | 58,8 |
| <u>Sikasso</u> | | | |
| Yanfolila | 105,3 | 41,1 | 95,7 |
| <u>Ségou</u> | | | |
| Baraouéli | 98,6 | 0 | 83,8 |
| Niono | 24,9 | 116,5 | 38,6 |
| Tominian | 66,8 | 9,4 | 58,2 |

- [21] Pour une exposition générale de ce que constitue des biens publics et des biens privés, voir Philip Steffen, Mango Dembélé et John Staatz. Une Critique des Rôles Alternatifs pour l'OPAM sur le Marché Céréalière à travers des Concepts des Biens Publics. Document de Travail 88-02. (Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA: Bamako), septembre 1988.

- [22] Pierre Thenevin. Projet de Contrat-Plan État-OPAM. (Consultation pour le compte de la Banque Mondiale: Washington, D.C.), octobre 1988. Pages 22-24.
- [23] Gérard Gagnon. L'Évolution du Commerce Privé des Céréales au Mali; l'OPAM et l'Approvisionnement des Zones Déficitaires. (Version Révisée). (Consultation pour le compte de la Banque Mondiale: Washington, D.C.), octobre 1988. Pages 2, 16-17, et 22-23.
- [24] L'intervention dans le marché céréalier par le secteur public dans un vide de commerçants pouvait se baser sur le concept de "mètre de concurrence" -- ce qui se passerait (et ce qui est désiré) dans le marché sous les conditions d'une concurrence active. En se jetant dans le marché comme n'importe quel autre commerçant de céréales, le secteur public joue un rôle augmentateur de la compétition.

Bibliographie

Agency for International Development. An Evaluation of the African Emergency Food Assistance Program in Mali, 1984-1985. AID Evaluation Special Study No. 49. (AID: Washington, D.C.), June 1987.

Philippe Autier. Ciblage des Aides et des Personnes Déplacées au République du Mali. Rapport de Mission juillet-août 1988 pour le Projet Diagnostique Pémanent (DIAPER)/CEE/CILSS. (AEDES: Paris), août 1988.

William J. Baumol. "Contestable Markets: An Uprising in the Theory of Industry Structure," dans The American Economic Review. LXXII:1, March 1982.

Edmond Bernus. "Famines et sécheresses chez les Touareg sahéliens (Les nourritures de substitution)," dans Présence Africaine: Revue culturelle du monde noir. No. 113 -- 1er Trimestre 1980. (Paris), janvier 1980.

Bureau d'Etudes, de Conseils, et d'Interventions au Sahel (BECIS). Étude sur la Commercialisation des Céréales dans les Zones Nord du Mali: Mopti - Goundam - Tombouctou, janvier 1981 - mars 1982. (BECIS/USAID: Bamako), 1982.

Serge Coelo. Note de Présentation [sur la réstructuration de l'OPAM]. (Ministère des Finances et du Commerce: Bamako), mars 1988.

Comité National d'Actions d'Urgence et de Réhabilitation/Projet Système d'Alerte Précoce. Bulletin S.A.P. (CNAUR/SAP: Bamako), divers numéros, 1988.

Nango Dembélé, Josué Dioné et John Staatz. Description et Analyse du Comportement et de la Performance du Marché de Gros des Céréales (Mil-Sorgho-Mais) au Mali. Document de Travail 86-05. (Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA: Bamako), septembre 1986.

Gérard Gagnon. L'Évolution du Commerce Privé des Céréales au Mali: l'OPAM et l'Approvisionnement des Zones Déficitaires. (Version Révisée). (Banque Mondiale: Washington, D.C.), octobre 1988.

John S. Holtzman. Rapid Reconnaissance Guidelines for Agricultural Marketing and Food System Research in Developing Countries. MSU International Development Papers Working Paper No. 30. (Michigan State University: East Lansing), 1986.

Moriba Magassouba et Elisa Moussa. "Mali: La Fraude contre le Développement", dans Africa International. No. 207, juillet 1988.

Moussa Maïga et Lamon Rutten. Étude sur le Marché Céréaliier en 7è Région. (Étude réalisée pour l'Université d'Utrecht/SNED: Gao), septembre 1988.

Mona Mehta. Analyse de la Structure du Marché de Gros des Céréales Seches au Mali. Document de Travail Projet Sécurité Alimentaire à sortir en 1989.

Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement à la Base. Réquête d'Aide d'Urgence. (MATDB/CNAUR: Bamako), le 23 avril 1988.

Ministère de l'Agriculture. La Stratégie Alimentaire du Mali. (Ministère de l'Agriculture: Bamako), août 1982.

Ministère de l'Agriculture. Résolutions Générales de l'Atelier sur le Commerce des Céréales: les 18-20 octobre 1988. (Ministère de l'Agriculture/CILSS: Bamako), octobre 1988.

Ministère des Finances et du Commerce. La Politique de Commercialisation des Céréales. (MFC: Bamako), le 23 mai 1988.

Ministère du Plan/DNSI. Enquête Agricole de Conjoncture, Campagne 1987/88: Résultats Définitifs. (Bamako), novembre 1988.

Ministère du Plan/DNSI. Recensement Général de la Population et de l'Habitat: Résultats Provisoires. (Bamako), juillet 1987.

Office Statistique des Communautés Européennes. Statistiques de Base 1988: Agriculture et Elevage. (OSCE: Bamako), février 1988.

OPAM. Bulletin d'Information sur le Marché Céréaliier au Mali. No. 1. (Mai, juin, juillet, août et septembre 1988). (OPAM: Bamako), octobre 1988.

Detalmo Pirzio-Biroli. Institutional Structure and Efficiency of Emergency Food Aid and Early Warning Systems: Mission to Mali Report. May 1988.

PRMC. Evaluation des lignes de crédit: Campagnes 1986/87 et 1987/88. (Comité technique PRMC: Bamako), octobre 1988.

Beatrice Lorge Rogers et Melanee L. Lowdermilk. Les Prix et la Consommation des Denrées Alimentaires au Mali Urbain: Rapport Intermédiaire du Projet Tufts/DNSI/AID. (Tufts University: Medford, Massachusetts), juin 1988.

Amadou Samaké et Jean-Claude Touya. Les Petits Périmètres Irrigués par Pompage et la Commercialisation du Riz en VII^e Région: Version Provisoire. (Ministère de l'Agriculture/Institut d'Économie Rurale: Bamako), juin 1987.

Philip Steffen, Nango Dembélé et John Staatz. Une Critique des Rôles Alternatifs pour l'OPAM sur le Marché Céréaliier à travers des Concepts des Biens Publics. Document de Travail 88-02. (Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA: Bamako), septembre 1988.

Shelly Sundberg. An Overview of the Food Consumption and Nutrition Situation in Mali. (USAID: Bamako), March 1988.

Pierre Thenevin. Projet de Contrat-Plan État-OPAM. (Banque Mondiale: Washington, D.C.), octobre 1988.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Save the Children U.K./Projet Information Alimentaire, et Oxfam U.K./Projet Système Alerte Précoce. Stratégies Vivrières: Rapport Saisonnier du Suivi Alimentaire Delta Sèno. Numéro 3. (Mopti), avril-juin 1988.

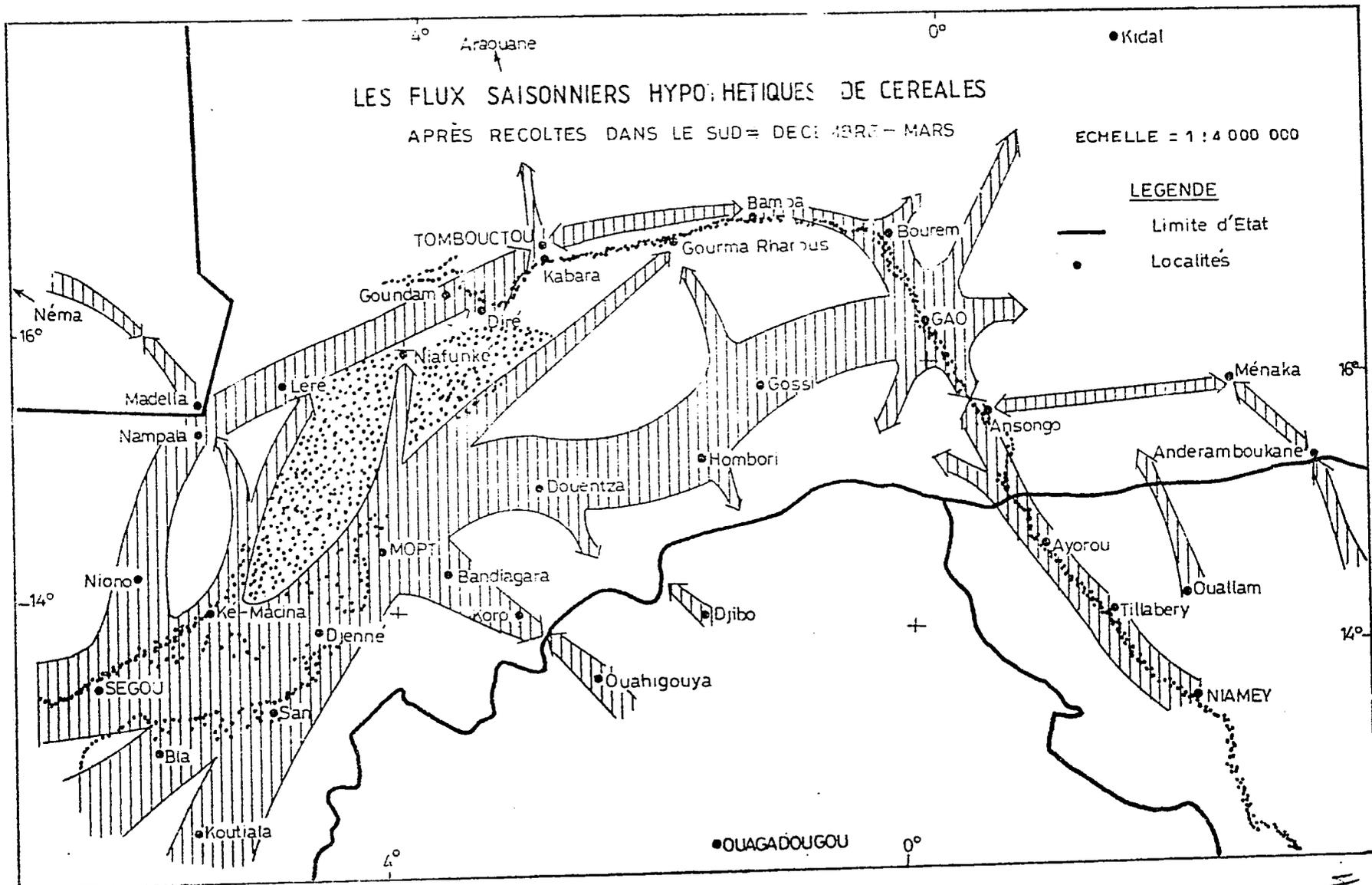
USAID. Bulletin FEWS Mali. (USAID: Bamako), divers numéros. 1988.

Annexe I. Cartes des Flux Saisonniers Hypothétiques de Céréales

Les trois cartes suivantes montrent les flux saisonniers hypothétiques de céréales dans le Nord-est du Mali. L'épaisseur des flèches indiquent les volumes relatifs des flux, volumes qui s'élargissent et se contractent selon la saison et parfois changent leurs directions.

Les saisons représentées sont:

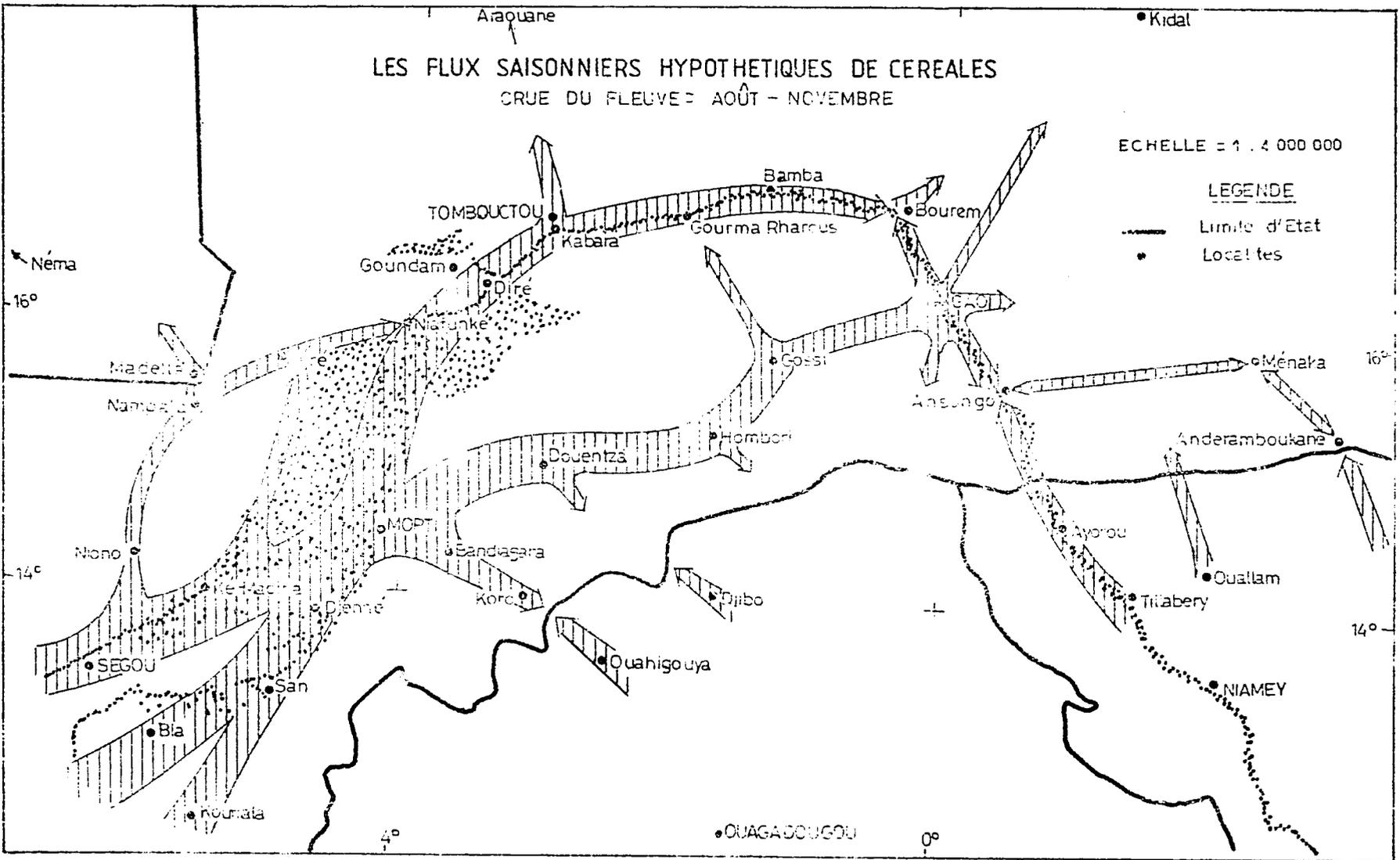
- A. La période après-récoltes dans le sud du Mali (de décembre à mars);
- B. La période de décrue du fleuve (d'avril à juillet);
et
- C. La période de crue du fleuve (d'août à novembre).



LES FLUX SAISONNIERS HYPOTHETIQUES DE CEREALES
 CRUE DU FLEUVE = AOÛT - NOVEMBRE

ECHELLE = 1 : 4 000 000

- LEGENDE
- Limite d'Etat
 - Localites



Annexe II. Rayons des Marchés

A. Lieux Habituels d'Approvisionnement des Commerçants de Céréales

| | | Distances (km) |
|-------------------------|--|-------------------|
| 1. SÉGOU: | Niono | 109 |
| | fégou | 0 |
| 2. MOPTI: | du Sud: | |
| | Bla | 323 |
| | Bankass | 120 |
| | Koutiala | 347 |
| | de l'Ouest et/ou du Delta: | |
| | Diafarabé | 112 |
| | Dioro | 236 |
| | Djenné | 130 |
| | Mpésoba | 310 |
| | Niono | 109 |
| | Ségou | 411 |
| 3. KORIENTZE: | Mopti | 132 |
| 4. DOUMENTZA: | Mopti | 184 |
| 5. HOMBORI: | San | 520 |
| 6. GOSSI: | Hombori | 88 |
| 7. GAO: | Bamako | 1204 |
| | Bla | 866 |
| | Gargouna | 35 |
| | Mopti | 567 |
| | N'Débougou | 1098 |
| | Niono | 1078 |
| | San | 755 |
| | Ségou | 954 |
| 8. DJEBOK: | Gao | 38 |
| | Inallys | 32 |
| 9. BOUREM: | Bourem (grands bateaux de Mopti) | 0 |
| | Gao | 95 |
| | Taoussa | 30 |
| 10. ALMOUSTARAT: | Algérie (jusqu'à la frontière) | 528 |
| | Ansongo | 267 |
| | Kidal | 248 |
| | Bourem | 74 |
| | Gao | 151 |
| 11. BAMBA: | Gao | 232 |
| | Mopti (par Ténékou-Léré) | 839 |
| 12. GOURMA- RHAROUS: | Gourma-Rharous (grands bateaux de Mopti) | 0 |
| | Mopti (par Ténékou-Léré) | 550 |

| | | |
|-----------------|---------------------------|-----|
| 13. TOMBOUCTOU: | Bourem Inaly | 30 |
| | Diré | 131 |
| | Goundam | 97 |
| | Léré | 320 |
| | Mopti (par fleuve) | 420 |
| | Mopti (par route) | 720 |
| | San (par fleuve) | 714 |
| | San (par route) | 981 |
| | Ségou (par route) | 411 |
| 14. GOUNDAM: | Goundam (OPAK) | 0 |
| | Mopti (par fleuve) | 320 |
| | Mopti (par route) | 620 |
| 15. TONKA: | Bamako | 893 |
| | Mopti (par fleuve) | 240 |
| | Ségou | 658 |
| 16. NIAFOUNKE: | Dioro (par Nampala-Niono) | 600 |
| | Kouri/Koro | 400 |
| | Koutiala | 766 |
| | Mopti (par fleuve) | 543 |
| | Mopti (par route) | 819 |
| | Séno | 400 |
| 17. LÉRÉ: | Office du Niger | 430 |
| | Dogofry 1+2 | |
| | KO 6 | |
| | KO 2 | |
| | Koungo Wiliminka | |

B. Destinations Habituelles des Clients de Vente de Céréales

| | | Distance (km) | |
|---------------|-----------------------|------------------|----|
| 1. SÉGOU: | Bamako | 235 | |
| | Gao | 954 | |
| | Mopti | 411 | |
| 2. MOPTI: | vers l'Est: | | |
| | Douentza | 184 | |
| | Gossi | 420 | |
| | Hombori | 332 | |
| | vers le Nord: | | |
| | Bambara Maoundé | 272 | |
| | Diré | * | |
| | Hombori | 332 | |
| | Kona | 68 | |
| | Korientzé | 132 | |
| | Lac Debo | 130 | |
| | Tombouctou | 450* | |
| | Youvarou | 140 | |
| 3. KORIENTZE: | Guidjo | 50 | |
| | Sarafaré | * | |
| 4. DOUENTZA: | NK | * | |
| 5. HOMBORI: | Douentza | 148 | |
| | Gao | 250 | |
| | Gossi | 88 | |
| 6. GOSSI: | Doro | 62 | |
| | Gourma-Rharous | 149 | |
| | Inadiatafane | * | |
| 7. GAO: | vers l'Est et le Sud: | | |
| | Ansongo | 97 | |
| | Ménaka | 259 | |
| | vers le Nord: | | |
| | Bourem | 95 | |
| | Intillit | 140 | |
| | Kidal | 412 | |
| | Tessalit | 568 | |
| | 8. DJEBOX: | Agdilinta | 33 |
| | | Gangabur | 18 |
| Iminas | | 56 | |
| Intsalaten | | 135 | |
| Samit | | 82 | |

| | | |
|------------------------|-----------------|-----|
| 9. BOUREM: | Kourmina | 47 |
| | Hawa | 25 |
| | Taoussa | 30 |
| | Mopti | 662 |
| | Bissane | 75 |
| | Taboye | 25 |
| | Teméra | 85 |
| | Tessalit | 492 |
| 10. ALMOUSTARAT: | Agamhor | 17 |
| | Alfachara | 30 |
| | Ersan | 60 |
| | Ganchirra | 10 |
| 11. BAMBA: | Goumbo (Adiata) | 5 |
| | Teméra | 85 |
| 12. GOURMA- RHAROUS | Gourma-Rharous | 0 |
| | | |
| 13. TOMBOUCTOU: | Arouane | 251 |
| | Ber | 60 |
| | Gourma-Rharous | 134 |
| | Kabara | 15 |
| | Mandiakoye | 100 |
| | Taoudéni | 695 |
| 14. GOUNDAM: | Bintagoungou | 37 |
| 15. TONKA: | Banika | * |
| | Goundam | 45 |
| | Sarafaré | * |
| 16. NIAFOUNKE: | Diogi-Ouro | 40 |
| | Tondam - Tanga | 60 |
| | Diongoro | 80 |
| | Baniaga | 55 |
| | Gomoye | 65 |
| 17. LÈRÈ: | Attara | 80 |

Annexe III. Liste des Personnes Interviewées

- Vendredi, le 8 juillet 1988
Mamadou Sékou Touré, Informaticien, Comité de Coordination des Actions-ONG (à Bamako).
- Samedi, le 9 juillet 1988
Jeff Barnes, Africare (à Bamako).
- Lundi, le 11 juillet 1988
Bruce Wilkinson, Directeur, Vision Mondiale Internationale (à Bamako).
- Mercredi, le 13 juillet 1988
El Hadj Baber Sounkoro, Grossiste de céréales (à Mopti).
Boubacar Diabaté, Commerçant, Ets. Mamadou Traoré (à Mopti).
Susanna Davies et Julius Hould, Save The Children UK (à Mopti).
Assétou Koné, Commerçante (à Mopti).
Yacouba Nientaho, Commerçant-Gérant Ets. Kalilou Nientaho (à Mopti).
Amadou Coulibaly, Commerçant-Gérant Ets. Lafia Traoré (à Mopti).
Moussa Traoré, Enquêteur au Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA-USAID (à Mopti).
- Vendredi, le 15 juillet 1988
Sory Diawara et Tiékourou Diawara, Commerçants (à Korientzé, cercle de Mopti).
- Samedi, le 16 juillet 1988
Dr. Daouda Mallé, Conseiller Technique, Save the Children U.K. (à Douentza).
Sory Traoré, Commerçant de céréales (à Douentza).
- Dimanche, le 17 juillet 1988
Amadou Diallo, Aide-Soignant Centre de Réhabilitation et d'Education Nutritionnelle (à Douentza et Debéré).
- Lundi, le 18 juillet 1988
N'Tomary Diarra, Chef de Zone d'Encadrement Accéléré (ZEA), Enquêteur ACDI (à Douentza).
Sory Sidibé, Agent Commercial OPAM (à Douentza).
Bourema Cissé, Magasinier OPAM (à Douentza).
Mike Winter, Near East Foundation/OXFAM, Représentant, (à Douentza).
- Mardi, le 19 juillet 1988
Modibo Minamba Keita, Chef d'arrondissement (à Mendoro, cercle de Douentza).

El Hadj Hassimi Ongoïba, (Secrétaire Général, sous-section UDPM).
 Sory Ibrahim Bagayoko, Chef de ZEA (à Mondoro).
 Souleymane Diabaté, Directeur d'Ecole (à Mondoro).
 Hassan Boré, Secrétaire d'arrondissement (à Mondoro).
 Seydou Traoré, Agent Technique de Coopération (à Mondoro).

Bokar Touré, Grossiste de céréales (à Hombori).

Ibrahim Alhousseyni, Agent de grossiste de céréales
 (à Gossi).

Mercredi, le 20 juillet 1988

Asseten Cissé, Gardien de l'ex-école nomade (à Gossi).

Mohamed Ould Sid'Hamine, Commerçant de céréales (à Gossi).

Mohamed Coulibaly, Chef d'arrondissement (à Gossi).

Jeudi, le 21 juillet 1988

Lassana Keïta, OPAM Délégué Régional (à Gao).

Joseph DeVries, Chef, Vision Mondiale Internationale (à Gao).
 Moussa N'Diaye, Assistant, Gestion des stocks VMI Gao/Menaka
 (à Gao).

Marcelle Talbot, Entraide Universitaire Mondiale du Canada - EUMC
 (à Gao).

Vendredi, le 22 juillet 1988

Hamadou Yacouba Maïga, Cultivateur (à Gargouna, cercle de Gao).

Samedi, le 23 juillet 1988

Soumaïla Konaté, Commerçant de céréales basé à Ségou
 (à Gao).

Mohammed Ag Toubéïssy, Gérant de la Coopérative des Eleveurs
 (à Djebok, cercle de Gao).

Alouelli Ag Imalahit, Vendeur de céréales (à Djebok).

Erzakat Iknast, Vendeuse de céréales (à Djebok).
 Kachekoute Ag Ghazit, Vendeuse de céréales (à Djebok).

Mohamed Ag Ahmed, Exploitant agricole et Président de la
 Coopérative des Eleveurs (à In'Orfan).

Nokh Ag Asalehah, Exploitant agricole (à In'Orfan).

Mohamedine Ag Ikna, Commerçant-éleveur (à Djebok).

Dimanche, le 24 juillet 1988

Salah Babi, Agent commercial de l'Etablissement Hamoudi Sidi Ahmed
 (à Gao).

Lundi, le 25 juillet 1988

Lamon Ruttan, Chercheur, Etude conjointe de l'Université d'Utrecht
 (Pays-Bas) et la Société Nationale d'Etude de Développement (SNED)
 sur l'Aide Alimentaire et les Marchés Céréalières (à Gao).

Moussa Maïga, Chercheur Homologue (à Gao).

Mardi, le 26 juillet 1988

Yves Gueymard, Directeur régional ACORD, (à Gao).

Ali Badi Maïga, Transporteur/grossiste de céréales et
Président des Transporteurs Routiers Gao (à Gao).

Mamadou Togola, Représentant régional du Système d'Alerte Précoce
(SAP) de Gao (à Gao).

Mahamadou Soumaré, Directeur régional, Direction Régionale du Plan
et de la Statistique (DRPS) (à Gao).

Mercredi, le 27 juillet 1988

Issa Katilé, Commandant de cercle (à Bourem).

Karim Cheick Moulaye, Commerçant et Président de la Coopérative
des Commerçants (à Bourem).

Lassana Camara, Chef d'arrondissement (à Almoustarat, cercle de
Bourem).

Mohamed Ould Mataly, Secrétaire Général UNJM (à Almoustarat).

Bedi Ali Ould Badi, Secrétaire à la permanence UDPM
(à Almoustarat).

Sidi Amar Ould Wanaty dit Mahmoud, Commerçant (à Almoustarat).

Jeudi, le 28 juillet 1988

Messaoud Ould Meybala, Manoeuvre et organisateur (à Almoustarat).

Seydou Traoré, Chef d'arrondissement (à Bamba).

Mohamed El Mourzouck, Secrétaire Général sous-section UDPM
(à Bamba).

Bokar Mahamane Maïga, Président de l'Association des commerçants
(à Bamba, cercle de Bourem).

Vendredi, le 29 juillet 1988

Mohamed Ould Moulahamed, Détaillant (à Gourma-Rharous).

Hamed Mahamane Ben Kadi dit Tawat, Agent commercial de l'OPAM,
(à Gourma-Rharous).

Yaya Bâh, Magasinier OPAM (à Gourma-Rharous).

Daouda Touré, Commerçant de céréales (à Gourma-Rharous).

Samedi, le 30 juillet 1988

Al Moustaph'Ag Al-Mouna, Cultivateur (à Gourma-Rharous).

Lundi, le 1 août 1988

Hachim Bally, Grossiste de céréales, Ets. Sidi Boubacar Bally et
Président de la Chambre de Commerce de Tombouctou (à Tombouctou).

Mardi, le 2 août 1988

Sidi Ibrahim Ould Chifaye dit Baha, Commerçant de céréales
(à Tombouctou).

Mohammed Ould Saleh, Commerçant (à Tombouctou).

Chaka Sangaré, Agent commercial de l'OPAM de Tombouctou
(à Tombouctou)

Mahamane Abdoulaye Maïga, Pinassier, Korioumé, port de Tombouctou
(à Korioumé).

Mercredi, le 3 août 1988

El Hadj Ibrahim Abokar Touré, Commerçant (à Goundam).

Hasseye Touré dit Ammy, Africare, Adjoint Coordinateur, Activités
Paysannes (à Diré).

Amadou Mahamane Touré dit Arouhaya, Cultivateur (à Diré).

Jeudi, le 4 août 1988

Youssef Sango, Commerçant (à Tonka).

Vendredi, le 5 août 1988

Sadjoro Guindo, Grossiste de céréales (à Niafouké).

Dessa Dicko, Commerçant de céréales (à Léré).

Bano Tokandé, Commerçant de céréales (à Léré).

Sambourou Coulibaly, Secrétaire Général sous-section UDPM, Nampala
(à Nampala).

Annexe IV. Note Sur Le Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA-USAID

Le Projet Sécurité Alimentaire MSU-USAID-CESA se situe dans le contexte plus global de l'Accord de Coopération (No. DAN-1190-A-00-4092-00) entre la Michigan State University (MSU) et l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (AID) sur la Sécurité Alimentaire en Afrique. Cet Accord vise à mettre en évidence, par l'analyse comparative du secteur agro-alimentaire d'un certain nombre de pays africains, les traits communs et les éléments spécifiques aux problèmes de sécurité alimentaire des différentes sous-régions du Continent.

Composante malienne de cet Accord de Coopération, le Projet Sécurité Alimentaire MSU-CESA-USAID traite du suivi et de l'analyse des réformes de politique du marché céréalier au Mali. Il est placé sous le parainage institutionnel du Secrétariat Technique de la Commission Nationale de Suivi et d'Evaluation de la Stratégie Alimentaire du Mali (CESA) qui en assure la coordination avec les activités de ses différents groupes de travail spécialisés. Ce projet a pour objectif de:

1. Mener des recherches sur les opérations de commercialisation des céréales au Mali, en examinant notamment des voies alternatives de reavitaillement des marchés céréaliers au Mali, surtout au Nord-est du pays, et les conséquences de chacune des ces voies; des actions susceptibles d'améliorer le fonctionnement des marchés céréaliers que pourrait entreprendre le secteur public en complément avec le secteur privé; et le suivi de l'impact de la libéralisation continue des marchés céréaliers sur les les commerçants des céréales et les ménages-consommateurs de céréales;
2. Contribuer aux analyses et débats en cours sur les options éventuelles de politiques de commercialisation des céréales grâce aux résultats des recherches décrites ci-dessus; et
3. Fournir une assistance technique au Système d'Information du Marché (SIM) l'aider à se doter de sa propre capacité d'analyse du marché céréalier et de suivi des réformes de politique alimentaire.

La série de Documents de Travail publiées périodiquement par le Projet constitue des rapports d'étape. Ces documents sont, par conséquent, tous provisoires et leur contenu ne saurait en aucun cas être considéré ou interprété comme indicateur du point de vue ou de la position officielle d'une quelconque des personnes ou institutions impliquées. La responsabilité des idées, commentaires et arguments présentés ou discutés dans ces documents incombe exclusivement à leurs auteurs.

Du reste, les buts visés par la production, la distribution et la discussion de ces rapports sont de trois ordres:

1. Mettre à la disposition des personnes et organisations pertinentes des données et informations ponctuelles et opportunes, susceptibles de leur être utiles dans leur processus de réflexion et de prise de décision;
2. Stimuler, de la part de ces personnes et organisations, des réactions, commentaires, critiques et suggestions, de manière à pouvoir élargir l'horizon des connaissances relatives à la question de la sécurité alimentaire dans son ensemble; et
3. Informer les personnes et organisations intéressées de l'état d'avancement de l'exécution du Projet.

Les commentaires et les questions pour tous renseignements de la part de nos lecteurs sont vivement sollicités et bienvenus à l'une des deux adresses suivantes:

Projet Sécurité Alimentaire MSU-USAID-CESA
Boîte Postale 2314
Bamako République du Mali

téléphone 22.74.75

Food Security in Africa Cooperative Agreement
Department of Agricultural Economics
Michigan State University
East Lansing, Michigan 48824-1039
USA